

Quelle est la perception que les policiers de première ligne de la zone de police de liège ressentent concernant leur image aux yeux de la population ?

Auteur : Delporte, Valentin

Promoteur(s) : Schoenaers, Frederic

Faculté : Faculté des Sciences Sociales

Diplôme : Master en sciences du travail

Année académique : 2019-2020

URI/URL : <http://hdl.handle.net/2268.2/10866>

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

NOM : DELPORTE

Prénom : VALENTIN

Matricule : S177385

Filière d'études : Master en Sciences du Travail, 60 crédits

Mémoire

Quelle est la perception que les policiers de première ligne de la Zone de police de Liège ressentent concernant leur image aux yeux de la population ?

Promoteur : SCHOENAERS Frédéric

Assesseur : DARCIS Coralie

Remerciements :

Ce travail, marquant la fin d'une année de recherche, se doit de débiter par les remerciements dû aux membres ayant contribué à son accomplissement.

Nous tenons à remercier Monsieur Schoenaers Frédéric, promoteur du présent, pour sa disponibilité, son implication ainsi que son assistance tout au long de nos recherches.

Nous remercions également Madame Darcis Coralie, assesseur du présent, pour la qualité de ses leçons relatives à la réalisation du travail, et les conseils en découlant.

Une grande attention est également portée à tous les membres interrogés, leur contribution ayant permis de donner vie à notre étude.

Enfin, notre dernier remerciement concerne Monsieur Demoulin Charles, pour son travail de relecture et de correction, une touche finale primordiale.

Cette gratitude est d'autant plus forte au vu des temps difficiles que nous vivons à travers une période exceptionnelle de pandémie, compliquant notre vie au quotidien.

Malgré cela, les efforts et le temps accordés par chacun furent d'une aide précieuse.

À tous, Merci !

Table des matières

INTRODUCTION	5
LITTÉRATURES ET CADRE THEORIQUE	7
1. Une volonté d'étoffer	7
2. Exploitation de la littérature et Outil Sociologique.....	7
METHODOLOGIE	11
1. Terrain de recherche étudié	11
2. Question de recherche.....	12
3. Hypothèses	12
3.1. Les policiers ressentent une variation de leur image en fonction des classes sociales et/ou de la tranche d'âge des individus.	12
3.2. Les policiers perçoivent une image négative les concernant. Ici, c'est à travers le ressenti d'une augmentation de la violence envers eux que les policiers perçoivent une image négative les concernant... 13	
3.3. Le ressenti des policiers de diffuser une image négative affecte leur comportement envers la population. Avec, pour corollaire, l'obtention d'une réponse négative de la part de celle-ci à leur égard (théorie du cercle vicieux).	13
4. Influence de l'actualité.....	13
5. Mode d'entretien et informateurs.....	14
6. Limites.....	15
MISE A PLAT DES ENTRETIENS	16
1. Contact avec la population	16
2. Sentiment sur l'image aux yeux de la population.....	17
3. Quelles en seraient les causes ?.....	19
4. Évolution de la police	21
5. Les jeunes et la police (Hypothèse 1)	21
6. Les violences et la police (Hypothèse 2).....	23
7. Un cercle vicieux (hypothèse 3)	25

8. La justice	25
9. Être une femme à la police.....	28
10. Médiatisation de l’affaire Georges Floyd	28
11. Conséquences	30
12. Solutions	31
<i>ANALYSE.....</i>	33
1. L’image policière	33
2. Mise en perspective des hypothèses	34
2.1. Une jeunesse plus rebelle (Hypothèse 1).....	34
2.2. Une violence problématique (hypothèse 2).....	36
2.3. Un sentiment difficile à juguler (hypothèse 3).....	40
3. Légitimité	41
4. Éléments de réponse.....	43
4.1. Différences de perception entre les interviewés	43
4.2. Influence médiatique	44
5. Réponse.....	46
<i>DISCUSSION.....</i>	48
1. Analyse de déclarations.....	48
2. Pistes futures	48
<i>CONCLUSION.....</i>	50
<i>BIBLIOGRAPHIE.....</i>	52
<i>ANNEXES</i>	54
1. Entretiens	54
2. Guides d’entretiens.....	55
2.1 Premier guide	55
2.2 Dernier guide.....	56
2.3 Guide Magistrat.....	59

INTRODUCTION

Que vous vient-il à l'esprit lorsque vous entendez le mot 'policier' ?

La police fait partie intégrante de notre société et de notre vie de tous les jours. Qui n'a pas déjà dû faire appel à ses services ? Que ce soit pour une agression, un vol à domicile ou dans la rue, ou encore lors d'un conflit de voisinage. Qui n'a pas déjà vu passer, lors d'une promenade ou d'un shopping, une patrouille à bord d'un véhicule, ou se déplaçant pédestrement ou encore à vélo ? Qui n'a pas un membre de sa famille ou une connaissance faisant partie de cette institution ?

Or, chaque personne a sa propre idée, sa propre opinion concernant la police et le corps qui la compose. Cela tant il est vrai que chacun aura une réaction totalement personnelle lorsqu'il apercevra l'uniforme bien spécifique d'un policier ou que son regard sera attiré par une lumière bleue scintillante perchée sur le toit d'un véhicule stationné au coin d'une rue.

Mais qu'en est-il vraiment de ces hommes et femmes arborant l'insigne 'POLICE' ? Comment ressentent-ils ces regards, ces jugements que nous portons à leur égard ? Comment nous perçoivent-ils quand nous prenons cet air curieux lorsque, à la vue de tous, ils accomplissent leurs différentes missions ?

C'est ce que nous avons tenté de déceler à travers une étude portant sur la perception que les policiers et policières ressentent de leur image aux yeux des personnes extérieures à leur profession. Dans ce cadre, nous nous sommes intéressés exclusivement à des policiers de première ligne faisant partie de la zone de Police de Liège.

Pour ce faire, nous allons vous présenter le cadre théorique où nous mentionnerons tout spécialement le peu d'ouvrages traitant le sujet de notre mémoire, ainsi que les outils sociologiques qui vont être mobilisés. Suite à ces données théoriques, nous expliquerons pourquoi nous avons décidé de traiter plus spécialement ce sujet.

Nous vous parlerons ensuite de la méthodologie utilisée, et nous vous présenterons des entretiens semi-directifs avec des policiers de première ligne, mais également avec un membre de la magistrature liégeoise. Il sera également question de la base de travail de cette étude avec notre question de recherche et nos hypothèses qui en découlent.

En 3^e partie, nous arriverons au cœur de notre sujet avec les données recueillies auprès des diverses personnes interrogées. Ces données empiriques nous permettront de mieux comprendre la réalité traitée par notre étude, et la manière dont elle est perçue par les personnes consultées.

Enfin, un dernier volet nous permettra de relier toutes ces données empiriques avec des ouvrages traitant de ce sujet, mais également avec des données scientifiques, mobilisées dans le but de répondre aux hypothèses énumérées, et d'en dégager les éléments forts qui concluront notre travail.

Quant à la conclusion, elle rappellera le cheminement parcouru et les réponses fournies aux diverses hypothèses dégagées au travers des données récoltées. Nous présenterons également diverses pistes pouvant encore être explorées, et que nous estimons importantes dans le but de finaliser mieux encore ce rapport.

Car, malheureusement, nos recherches ont été subitement perturbées en cours de route par la pandémie COVID-19 que nous connaissons tous et qui a impacté et impacte toujours nos vies de manière brutale. Nous avons cependant tenté de livrer un travail des plus complets, et ce malgré l'arrivée de cette période plus que difficile qui n'en finit pas de finir.

LITTÉRATURES ET CADRE THEORIQUE

1. Une volonté d'étoffer

La recherche d'une littérature appropriée fut un des points épineux de ce rapport. Si étudier la perception des policiers concernant la vision de leur image via les yeux de la population a été une réalité évidente, trouver des ouvrages traitant de ce sujet s'est avéré moins aisé que prévu.

Nous nous sommes d'abord orientés vers des articles traitant de l'image policière en général. Cela nous a permis de trouver de la documentation circonstanciée. Et ce même si ces études écrites en français concernaient quasi exclusivement la police française. De plus, c'est à la suite de la lecture de '*LA POLICE FRANÇAISE À LA LUMIÈRE DE LA THÉORIE DE LA JUSTICE PROCÉDURALE*', 2016/2 pages 139 à 164, de **René LÉVY**, que nous avons déterminé notre sujet, et donc, notre question de départ. Si plusieurs ouvrages, dont celui mentionné ici, traitent de l'image policière, ces études sont presque toujours réalisées au travers des yeux de la population et non selon la vision des policiers. C'est justement cette lacune qui nous a poussés à parler de l'image policière. Mais cette fois en se plaçant du côté policier.

Ce manque d'ouvrages nous a amenés à concentrer nos recherches d'informations à travers les entretiens que nous avons eus avec ces policiers dont nous vous parlerons par ailleurs. Le but de ce rapport sera également d'étoffer un registre littéraire en la matière qui n'est guère des plus fournis.

Enfin, nous avons également tenté de combler ce vide via des données écrites venant des milieux policiers et de la justice.

2. Exploitation de la littérature et Outil Sociologique

Le texte de **René LÉVY** offre une première perspective sur la question. Et ce, même si cela concerne la police française. Ainsi, à travers les chiffres repris lors d'une étude européenne, on découvre le degré de confiance que la population française accorde à sa police. Il est à noter que cette étude nous permet de retrouver aussi quelques chiffres au niveau belge. Chiffres que nous présentons par ailleurs. Dans l'ouvrage de **René LÉVY**, la complexité de la relation police/population y est directement évoquée au travers de phrases telles : « *Le sempiternel malaise des policiers exprime cette situation équivoque, persuadés qu'ils sont de jouer un rôle social indispensable de rempart contre le mal au bénéfice de gens qui les méprisent tout en leur assignant le sale boulot.* » (P.140) Il y fait également mention dans la définition qu'utilise **FLAUBERT** dans son '*DICTIONNAIRE DES IDÉES REÇUES*', de 1911, où **LÉVY** écrivait (P.139) : « *à toujours tort* », indiquant que : « *La police est systématiquement et toujours accusée de tout et de son contraire.* » D'où la perception que cette cohabitation police/citoyens n'est pas simple, et qu'elle va dépendre du degré de confiance que la population apporte à sa police.

La théorie de la justice procédurale se veut d'expliquer comment le degré de confiance de la population envers la police va permettre d'influencer la légitimité de l'action policière. De ce fait, les composantes de cette théorie sont les suivantes :

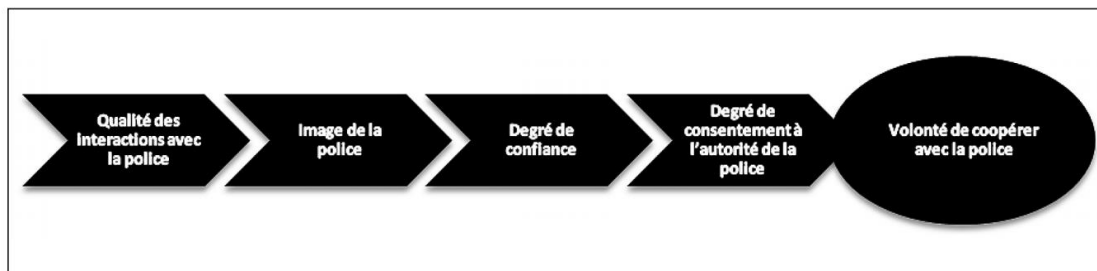


Figure 1 : les composantes de la légitimité de la police selon la théorie de la justice procédurale¹

Via cette théorie, nous pouvons déduire que plus la population a confiance en la police, plus elle va accepter l'action policière, et donc, la légitimer. Mais pour cela, cette confiance doit être ressentie par les policiers au travers d'une bonne relation et donc, une bonne perception de leur image.

Ce concept de légitimité de leur action ressentie par les policiers va être au cœur de la question qui nous préoccupe.

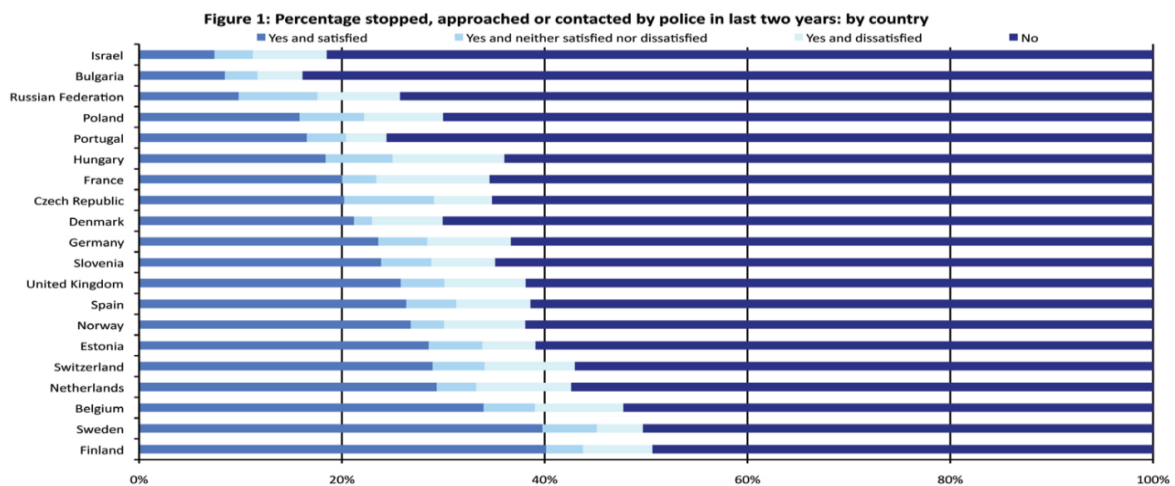
Pour parler de la légitimité, reprenons les concepts de **Max WEBER** sur la domination légitime, comme expliquée par **Élisabeth KAUFFMANN** dans '*LES TROIS TYPES PURS DE LA DOMINATION LÉGITIME*', 2014/3. Le type qui nous intéresse principalement concerne la domination rationnelle légale. Cette domination tire sa légitimité de l'obéissance à des lois et des règlements qui ont été établis afin de supprimer l'acte arbitraire. Ces lois et règlements permettent d'informer tout en chacun des procédures. Ce afin qu'elles soient respectées et appliquées. Chacun connaît le règlement. Dès lors, ce dernier va être appliqué à tout chacun de manière impartiale. Par sa fonction de représentant des lois et règlements, le policier incarne le représentant et le garant de cette légitimité. Il est aussi question de son obligation à les faire respecter dans notre société démocratique, caractérisée comme un état de droits et de devoirs. Comme, par exemple, celui du respect de la loi.

Pour que le policier se sente légitimé dans son travail, il est indispensable que la population accepte l'action qu'il aura sur elle. Pour cela, il doit sentir que la population a confiance en lui et qu'elle lui renvoie une image positive, comme expliqué dans la théorie de la justice procédurale. Cependant, le renvoi de cette image semble être la pierre d'achoppement sur laquelle viennent buter aussi bien le monde policier que celui de la population.

¹ Image tirée de René LEVY, 2016/2, page 142, « *La police française à la lumière de la théorie de la justice procédurale* »

D'après l'article de **Catherine GORGEON** : '*POLICE ET PUBLIC : REPRÉSENTATION, RECOURS ET ATTENTES ; LE CAS FRANÇAIS* de 1994', une étude effectuée en France démontre que 83% des personnes interrogées ont une bonne opinion de la police². Ceci corrobore d'autres sondages réalisés à la même époque, et ayant le même sujet de questionnement. Cependant, une enquête réalisée à la police de Toulouse affirme que 64% des policiers pensent que leur service n'est pas apprécié par la population, alors que 26% pensent l'inverse. Cet article nous permet de constater une différence marquante entre la perception policière et l'opinion de la population sur cette même question.

Un autre élément intéressant que nous offre la mise en parallèle des écrits de **René LÉVY** et **Catherine GORGEON** concerne l'évolution de cette image de la police auprès de la population. L'étude européenne utilisée par **LÉVY** nous permet de constater la dégradation de la confiance du public envers l'institution policière. Et ce alors que l'étude de 1990 démontrait 83% d'opinion positive de la part du public envers la police. L'enquête de l'European Social Survey de 2011, sur la confiance envers la police, donne la France 13^e sur 20, dans un classement de pays européens. Le sujet de l'enquête concerne 'l'avis positif' sur la police suite à un contact effectué à l'initiative de celle-ci.



Source: European Social Survey Round Five, 2010

Figure 2 : statistique de satisfaction à la suite d'un contact avec la police par pays européens.³

Bien entendu, ces chiffres concernent à nouveau la France. Mais il est à noter que cette même étude place la Belgique en bien meilleure position avec un classement 3^e sur 20 lors du même sondage. Cependant nos entretiens vont nous montrer que ce sentiment de 'mal-aimé' est semblablement perceptible pour notre police belge sondée, et donc, que ce classement plus que gratifiant montre un écart d'autant plus important entre la perception policière et celle des citoyens.

² Étude menée par l'institut de sondage CSA et *Le Parisien* en 1990

³ Image tirée de l'European Social Survey, page 5, « *Trust in Justice : Topline results from Round 5 of the European Social Survey* »

POLICE ET PHÉNOMÈNE IDENTITAIRE DANS LES BANLIEUES : ENTRE ETHNICITÉ ET TERRITOIRE, 2016/5. Ce texte de **Guillaume ROUX** et **Sébastien ROCHÉ**, propose des éléments intéressants quant à la relation entre la police et la population dite des 'banlieues'. Notamment avec les jeunes. Ce texte nous apporte des éléments nous permettant de dégager des ébauches de réponse concernant notre étude et de notre questionnement. Cela nous offre en fait une mise en perspective avant le lancement de nos entretiens. Ces éléments parlant de la relation difficile entre ces deux entités citées seront présentés plus en détail par la suite.

Reste qu'ils nous offrent une base pour nous lancer dans notre questionnement. Mais nos éléments de réponse vont davantage apparaître à la suite de nos premiers entretiens. Ils nous permettront, premièrement, d'y voir plus clair dans la réalisation de notre dossier, mais également de mettre la main sur d'autres données scientifiques étayant nos hypothèses.

METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée consiste en une recherche qualitative dans un processus de démarches abductives. Des recherches littéraires sont utilisées et des entretiens semi-directifs sont réalisés.

1. Terrain de recherche étudié

Nous avons basé notre étude sur des policiers issus de la zone de Police de Liège en Belgique. Cette zone de Police est qualifiée de monocommunale en raison du fait que son territoire ne comprend qu'une seule commune et dépend donc de l'autorité administrative d'un seul bourgmestre. Son corps se compose de 936 membres du personnel (ce compris policier et civil y travaillant). La personne à la tête de cette zone est le Chef de Corps et sous son lead, on découvre un organigramme divisé en 6 directions différentes reprenant les différents types de services. On y retrouve les directions 'Proximité et Budget', 'Opérationnelle', 'Judiciaire', 'Administration et Logistique', 'Ressources humaines et Communication' ainsi que le 'cabinet du Chef de Corps'. À chaque direction est assigné un directeur qui lui est propre.

Notre intérêt va se porter sur les policiers de première ligne, et donc sur des services repris sous les deux premières directions. Nous avons choisi cet échantillonnage en raison de leur mission principale qui consiste à être le plus souvent possible sur le terrain. De ce fait, ils entretiennent un contact permanent avec la population dans divers types de situations. Que ce soit lors de patrouilles, d'interventions ou de surveillance. Nous ne nous intéresserons pas aux policiers pratiquant un travail de bureau. Que ce soit pour des tâches administratives ou des enquêtes. Car ce sont là des travailleurs davantage répertoriés en seconde ligne.

Nous avons privilégié les contacts avec des policiers portant le grade d'inspecteur et inspecteur principal. Grades correspondant davantage aux personnes effectuant leur travail sur le terrain.

Dans la direction 'Proximité et Budget', on retrouve 13 commissariats de police repartis sur l'ensemble du territoire de la zone et regroupés en 5 secteurs. Nous avons sélectionné des membres appartenant au service de la 'Paix publique' (PP). Ce service est établi au commissariat de la Wallonie Liège Centre (secteur 1) situé dans l'hyper centre-ville de Liège. Il est composé d'environ 70 membres dont la mission concerne la sécurité, la prévention et la gestion de la criminalité sur le territoire central de la Cité Ardente. Cela via des patrouilles pédestres et cyclistes. Ce service assure également la gestion des festivités dans le lieu-dit du 'Carré'. Un endroit bien connu de la population liégeoise.

Dans la direction 'Opérationnelle', on retrouve notamment le 14^e et dernier commissariat de la zone qui n'est autre que le commissariat général appelé « Hôtel de Police ». Cet Hôtel abrite le service de l'intervention (101), chargé d'intervenir pour les appels d'urgence, mais effectuant aussi des rondes constantes sur l'ensemble du territoire de la zone de police de Liège. On retrouve dans ce service plus ou moins 150 membres. Nous y découvrons également les services du Peloton anti-banditisme (PAB). Il s'agit d'une unité spéciale formée et équipée pour intervenir sur des missions à plus haut risque, et ce tout en gardant leur fonction de patrouilleurs. Ce service comprend quelque 35 membres.

2. Question de recherche

Si nos premières démarches côté recherches portaient sur l'image policière selon les intéressés eux-mêmes, et ce sans avoir une direction bien précise, cela nous a permis de 'problématiser' celles-ci afin d'en tirer la question suivante :

Quelle est la perception que les policiers de première ligne de la Zone de Police de Liège ressentent concernant leur image aux yeux de la population ?

Cela ne peut se réduire à parler seulement de leur image ! La véritable question concerne leur perception de celle-ci. Nous avons déjà mentionné au travers de nos lectures qu'une étude démontrait une différence notoire entre la perception policière et l'avis de la population. Mais aussi, que la relation entre ces deux groupes était un élément clé dans la qualité du travail du policier, et de ce fait, dans la perception de sa légitimation. C'est bien cet aspect précis qui est ressorti de nos premiers entretiens et qui nous a amenés à constater que cela pouvait créer un sentiment ayant un impact direct dans le travail policier.

3. Hypothèses

3.1. Les policiers ressentent une variation de leur image en fonction des classes sociales et/ou de la tranche d'âge des individus.

Les policiers distinguent leur relation suivant des catégories de personnes et leur ressenti vis-à-vis d'elles. C'est systématiquement la tranche d'âge des jeunes qui sera pointée du doigt comme étant celle leur renvoyant la plus mauvaise image de leur travail et de leur présence. Particulièrement lorsque ces jeunes proviennent de quartiers dits 'défavorisés', ou issus de classes sociales plus limitées. À l'inverse, le rapport avec le 3^e âge ou avec des personnes vivant dans des milieux plus aisés est considéré comme plus réceptif à leur autorité. Par 'jeunes', nous entendons toutefois plusieurs tranches d'âge. Cela peut aller de l'adolescence jusqu'aux 25/30 ans.

3.2. Les policiers perçoivent une image négative les concernant. Ici, c'est à travers le ressenti d'une augmentation de la violence envers eux que les policiers perçoivent une image négative les concernant.

Les policiers ont le sentiment que la partie de leur travail consistant à affirmer l'autorité conférée par leur fonction sur la population est de moins en moins acceptée par cette dernière qui le témoigne via une augmentation des actes de rébellion passive (refus d'obtempérer) ou active (violence physique), mais aussi par des insultes ou des remarques désobligeantes (outrages). C'est un des aspects des plus importants dans la perte de légitimité que renvoie la population à la police. Cela en remettant en cause les décisions et les actes policiers. Le simple contrôle d'identité, action basique et routinière du travail policier, devient sujet à tension.

3.3. Le ressenti des policiers de diffuser une image négative affecte leur comportement envers la population. Avec, pour corollaire, l'obtention d'une réponse négative de la part de celle-ci à leur égard (théorie du cercle vicieux).

Si les policiers ressentent une image négative venant de la population, leur comportement envers elle en sera affecté de façon pour le moins tout aussi négative. Leur relation sera plus froide et moins encline à la création d'un lien social favorable. Ce qui aura pour conséquence de dégrader leur image aux yeux de la population et donc d'avoir un retour plus négatif... la cause du problème initial. C'est encore et toujours la théorie du cercle vicieux.

Nous verrons que les deux premières hypothèses sont par ailleurs liées. L'augmentation de la violence, bien qu'elle concerne de plus en plus la population en général, est accentuée quand il s'agit de jeunes et de 'moins jeunes' provenant des quartiers défavorisés.

Quant à l'hypothèse 3, elle sera surtout une suite logique des deux premières. Si ces deux premières traitent principalement des causes de ce phénomène (schème causal), cette dernière tendrait à en montrer une conséquence (schème fonctionnel).

4. Influence de l'actualité

Ce travail concerne un sujet qu'on pourrait qualifier d'intemporel. La relation entre la police et la population, et bien évidemment ce qui en découle, pourraient s'étudier tous les jours, et sous nombre d'aspects différents. Nous nous sommes aperçus que les phénomènes d'actualité avaient une incidence sur notre étude et sur les résultats que nous récoltions. Si la crise COVID-19 a bien évidemment modifié le déroulement du présent travail, elle n'en a pas pour autant affecté le fond. Ainsi, cette pandémie a avant tout demandé une adaptation d'organisation et non une remise en question de notre ligne directrice.

Cependant, un phénomène venu d'outre-Atlantique a quant à lui eu une incidence plus marquante sur les éléments recueillis, inhérents au cœur de notre sujet. Le 25 mai 2020, un dénommé Georges Floyd

perdait la vie lors d'une intervention de police. Cet incident fut grandement médiatisé et provoqua une réaction mondiale. Notamment par des manifestations tantôt pacifiques, tantôt des plus violentes. S'il n'est pas de notre ressort ni de notre devoir de juger cette affaire toujours en cours, elle n'en a pas moins eu un impact sur l'image policière à travers le monde, et donc à travers la Belgique. Ceci s'est ressenti lors de nos entretiens avec les policiers interrogés. Nos hypothèses émises n'en ont pas été reniées par les personnes sondées, mais cette affaire a soulevé un nouvel élément qui les a marqués : la médiatisation de leur travail. Les médias ayant joué un grand rôle dans la propagation rapide de l'incident Georges Floyd. Il n'en a pas fallu plus pour que les policiers s'interrogent quant au rôle que jouent les médias et les réseaux sociaux sur la perception de leur image.

Cet incident étant survenu lors de la fin de notre récolte de données, nous traiterons cet élément de manière plus succincte lors de la mise à plat et de son analyse. Nous n'avons cependant pas décidé de passer outre, car il apporte des éléments plus qu'intéressants qui seront détaillés par ailleurs. Cependant, nous ne sommes pas en mesure d'en fournir une étude permettant de maîtriser ce sujet dans son ensemble. D'autant que la base de nos recherches s'est avérée toujours aussi concluante, même après l'événement Georges Floyd.

5. Mode d'entretien et informateurs

Nos données exploitées proviennent principalement d'entretiens semi-directifs réalisés auprès de policiers de première ligne de la zone de Police de Liège. Ceci est dû au fait du manque de littératures existantes concernant notre sujet. Nous avons également eu l'occasion d'interroger un membre de la magistrature liégeoise qui nous a apporté des éléments intéressants. Notamment suite à ses réponses eu égard aux déclarations de nombreux policiers concernant le rôle de la justice.

Par souci du respect de l'anonymat, toutes les personnes interrogées seront désignées et mentionnées par le biais de noms d'emprunt. On ajoutera que toutes les réponses fournies par nos intervenants ont été reproduites in extenso.

Ces entretiens sont au nombre de douze. Nous avons interrogé des policiers appartenant au service de la 'Paix publique' (PP), service dont le rôle principal est la patrouille pédestre/cycliste dans l'hyper centre-ville de Liège ainsi que la gestion des festivités du 'Carré'. Le contact et la relation police/citoyens y sont de ce fait très présents et offrent une remarquable source de données à exploiter. Nous avons choisi quatre informateurs de ce service : un jeune inspecteur en service (Vincent) ainsi qu'un de ses collègues ayant plus d'ancienneté (Émile). Nous avons également interrogé une inspectrice (Louise) et un inspecteur principal (Mouns), grade supérieur à celui cité avant.

Nous nous sommes entretenus avec trois inspecteurs du PAB. Deux inspecteurs accumulant plusieurs années d'expérience policière au sein de ce service (Paul et Dimitri), ainsi qu'une plus jeune recrue (Michel).

Concernant le service d'intervention 101, nous avons pu nous entretenir avec un inspecteur expérimenté (Pedro), deux inspectrices (Joséphine et Amélie), une jeune et une plus ancienne travaillant dans ce service, ainsi qu'avec un inspecteur principal (Luc) occupant une fonction de responsable et de référent sur le terrain pour tous ces différents hommes et femmes.

Concernant le rôle de la justice, nous avons eu l'opportunité de rencontrer un membre haut placé de la magistrature du parquet de Liège. Un personnage ayant une expérience plus que certaine dans son domaine. Afin de faciliter la distinction entre ce dernier et les personnes interrogées composant notre panel policier, nous le nommerons par son titre de fonction, à savoir 'magistrat'.

Nous avons aussi tenté de varier les profils des informateurs en fonction de leur ancienneté, leur grade, leur fonction et leur sexe. Cela afin d'obtenir un échantillon de réponses le plus représentatif possible. Malheureusement, nous n'avons pu effectuer davantage d'entretiens en raison du bouleversement des impératifs gouvernementaux relatifs à la pandémie du Covid-19 et du confinement imposé en pleine période de notre récolte de données. En raison du fait que ces policiers exerçaient un métier à forte mobilisation, il nous était de plus en plus difficile de les contacter. Ce timing perturbé, nous avons décidé de faire l'impasse sur une observation initialement prévue.

6. Limites

La première limite porte bien entendu sur les contraintes de l'actualité que nous venons d'évoquer à l'instant, contraintes qui ont bouleversé le déroulement de ce travail. Le nombre des personnes interrogées s'est donc retrouvé réduit, ce qui a restreint la représentation des informateurs par rapport à l'entièreté des policiers de première ligne de la zone de Police de Liège. Outre cela, le travail n'est pas d'ampleur à établir une corrélation entre les déclarations des policiers et celles issues de la population (notamment des jeunes de quartiers défavorisés qui sont au cœur d'une hypothèse). Il nous aurait fallu un échantillonnage tel, que cela aurait été trop conséquent pour l'objectif visé par ce travail. Même si cette étude a pour but de mettre en exergue l'avis des policiers et non celui du public, cela aurait permis de faire émerger une autre facette mêlant le ressenti policier à celui de la population. Cela comme traité en partie dans le texte de **Catherine GORGEON**.

De plus, comme évoqué, nous nous sommes rendu compte que les phénomènes touchant à l'actualité policière (cf. Georges Floyd) apportaient des points de vue différenciés quant à notre sujet. Nous pouvons de ce fait évoquer que la période durant laquelle ce travail s'est déroulé a été une limite en soi. Notre recherche étant sans cesse en évolution/transformation, sans pour autant remettre en question les résultats déjà acquis.

Nous n'avons pas été en mesure d'accentuer la recherche concernant l'aspect médiatique relatif à l'événement Georges Floyd. L'ampleur de l'impact des médias et réseaux sociaux sur un tel événement demandant une charge de travail allant bien au-delà de l'objectif visé par notre enquête.

MISE A PLAT DES ENTRETIENS

1. Contact avec la population

Dès que nous abordons le sujet de la relation avec la population, les avis sont unanimes : le travail policier ne peut exister sans le contact avec celle-ci. C'est un élément essentiel qui va définir leur travail de tous les jours affirmant que le contact avec le citoyen fait partie intégrante de leur fonction. Mouns (PP) et Joséphine (101) expliqueront que le contact avec la population concerne 100% de leur travail. Ils nous diront que pour chaque action policière une personne tierce est forcément concernée d'une quelconque manière. Tous affirmeront qu'ils ont, de manière générale, un bon contact avec le citoyen lors de leur interaction. On retrouve par contre une variante en ce qui concerne les situations de contact. Si pour les personnes interrogées elles se disent amenées à entrer en contact lors d'interventions policières, Vincent (PP) et Émile (PP) nous parleront, dans leur cas, d'une population d'interaction plus spécifique à leur fonction au sein de la Paix publique. Leur travail pédestre dans l'hyper centre-ville les amenant régulièrement à devoir entrer en contact. Que ce soit avec des passants faisant leur shopping, des touristes visitant la ville, des jeunes quittant l'école ou encore le milieu SDF qu'Émile (PP) nous assure fort présent dans son secteur. Ils ont aussi un rôle à jouer en termes de prévention et de surveillance dans les nombreux commerces. À l'inverse, Paul (PAB) et Michel (PAB), opérateurs au sein du PAB, considèrent être moins amenés à être en contact avec la population. Une réalité due à leur fonction. Michel (PAB) expliquera que leurs interventions se définissent d'abord par la gestion des paramètres de danger. Mais, comme nous l'explique Dimitri (PAB), devoir endiguer une situation conflictuelle peut passer avant tout, et suivant la menace, par le dialogue.

On notera que leurs diverses fonctions les obligent souvent à porter leur casquette de patrouilleurs lorsqu'ils sont amenés à dialoguer avec le tout-venant lors de leurs rondes. Si pour les membres du service d'intervention ces contacts existent principalement lorsqu'ils sont en mission, Amélie (101) et plus particulièrement Luc (101) se disent frustrés par le manque d'opportunités qui leur est offert de créer un contact, voire un lien social plus important. Ils nous expliquent qu'une fois la mission traitée, leur fonction leur demande de quitter les lieux afin de s'occuper des rapports ou de prendre en charge une nouvelle mission.

Pour nos interlocuteurs, le contact passe avant tout par l'attitude à avoir. Émile (PP) et Dimitri (PAB) noteront l'importance d'une attitude au look professionnel et sérieux. L'uniformité est de mise et ils n'apprécient pas voir des collègues fumer en patrouille ou marcher les mains dans les poches. Émile (PP) soulèvera un point qui sera détaillé ci-après, en rappelant que tous les GSM de tout un chacun sont dotés de caméras et qu'il faut bien garder cela à l'esprit. Mais tous affirmeront que l'essentiel reste la manière dont le contact sera établi.

Nous parlerons ensuite de respect, d'empathie et de politesse, mais aussi d'adaptabilité en fonction de la situation et des signes comportementaux que présentent leurs interlocuteurs. Il n'y a pas d'attitude type pour Louise (PP). Du coup il faut avoir moult types de personnalités au sein de la police. Il n'empêche que chacun sait que son attitude va influencer la manière dont la prise de contact va se dérouler. Pedro (101), Luc (101) et Paul (PAB), cumulant à eux trois 54 ans d'ancienneté, nous parleront de l'attitude souvent plus froide et sèche des plus jeunes collègues lorsqu'ils sont en service. Ils mentionneront le fait que cela peut conduire à la dégradation d'une situation lors d'une intervention. Paul (PAB) expliquera d'ailleurs que pour lui, ce genre d'attitude doit forcément ternir l'image policière qui sera dès lors répercutée sur l'ensemble des autres membres de la zone de police. Et cet état d'esprit se ressent lors de l'interview des plus jeunes actuellement en service. Ainsi Louise (PP), Joséphine (101) et Vincent (PP), qui en sont seulement à eux trois 11 années cumulées, mentionneront le fait que : « *Il ne faut pas se laisser marcher sur les pieds !* » Louise (PP) affirmera énergiquement que : « *Force doit rester à la loi.* » Témoignant de leur volonté de voir leur fonction prise au sérieux, Vincent (PP) se qualifiera de « *strict, sévère, mais juste.* » Si nos autres interlocuteurs partagent cette opinion, Pedro (101) et Luc (101) argumentent que leur expérience leur permet de prendre plus de recul lors d'un contact difficile et surtout, de mieux conserver leur calme. Luc (101) nous racontera une intervention où il fut amené, avec quelques collègues, à contrôler une bande de jeunes beaucoup plus nombreux qu'eux. Des ados ne respectant pas les mesures COVID gouvernementales. Il s'est montré compréhensif et a ouvert un dialogue amical afin de faire quitter les lieux par ces individus. Il sait que s'il était intervenu de manière plus froide en y allant de fortes remontrances d'entrée de jeu, la situation aurait du coup dégénéré.

Tout ceci nous permet de réaliser ce qui est la base de notre sujet. À savoir dans quel cadre et de quelle manière ces interactions se créent.

2. Sentiment sur l'image aux yeux de la population

Là encore, l'unanimité règne, ou du moins... presque. Nous constatons que les personnes interrogées ressentent une image négative de leur fonction au sein de la population. Et certains plus que d'autres. Mais globalement, les opinions convergent. Tous nous confirment qu'ils se sentent toujours dans la peau de celui qui a le mauvais rôle. Mouns (PP) ajoutera même que la police est devenue le « *punching ball* » de la société, tandis que Luc (101) nous avouera son sentiment d'être haï certains jours. Pedro (101), Paul (PAB) et Luc (101) déplorent surtout une diminution croissante du respect à l'encontre de leur uniforme. Luc (101) nous donnera l'exemple d'un automobiliste faisant un geste à caractère insultant envers un motard de la police qui bloquait l'accès d'un rond-point afin de laisser passer un cortège. Interrogé, l'automobiliste estimait que le policier se prenait pour un « *cow-boy.* »

Les évènements de l'actualité seront souvent évoqués lorsque nous parlerons de sentiments quant à leur image. L'attentat meurtrier du lycée de Waha, le 29 mai 2018, où notamment deux policières perdront la vie à la suite de l'attaque d'un homme qualifié de terroriste, est encore très présent dans la mémoire de leurs collègues. Plusieurs d'entre eux confieront qu'ils reçurent beaucoup de marques de sympathie de la part des personnes se trouvant en rue lors de leurs patrouilles. Chose pour le moins inhabituelle. Celles-ci leur témoignaient du soutien et de l'admiration. À l'inverse, ils ont ressenti bien plus d'animosité à leur égard, dans des conditions de travail similaires, mais alors que les évènements étaient rythmés par les manifestations des gilets jaunes. Des manifestants souvent en confrontation avec la police et qui obtenaient majoritairement le soutien des citoyens. Plus récemment, on a retrouvé des comportements identiques suite aux mouvements de manifestation concernant les violences policières et plus spécialement l'incident lié à Georges Floyd. Paul (PAB) avouera que même une simple amende routière peut désormais faire changer l'image qu'une personne porte sur la police.

Ayant quatre informateurs en provenance du service de la 'Paix publique', le lieu-dit du 'Carré' de Liège, caractérisé par un ensemble de rues connectées qui regorgent de cafés et de bars, est régulièrement évoqué. C'est effectivement ce service qui est chargé de la gestion des nuits dites de fête, et qui se déroulent au rythme de trois par semaine (jeudi, vendredi et samedi) dans cet îlot bien connu des jeunes. Ces jours-là, on actionne ce qu'on appelle le 'le Plan d'Action Carré (PA Carré). Mouns (PP), Émile (PP) et Vincent (PP) feront remarquer que ce sentiment négatif vis-à-vis de la police est particulièrement présent lors de ces PA Carré. Mouns (PP), par son grade, gère la prise en charge de ce type d'action et dirige les équipes d'inspecteurs lors de ce service. Il nous parle d'un conflit d'objectif. Il explique que beaucoup des habitués du 'Carré', majoritairement des jeunes de -30 ans, cherchent à s'alcooliser le plus possible et à profiter de la soirée sans se poser la moindre limite. Le but des policiers présents est alors de mettre en place des limites et de créer des barrières fictives afin de garantir la sécurité de tous et d'éviter les accidents.

Mouns (PP) déclare que ce conflit fait naître la sensation d'être des « *empêcheurs de s'amuser* ». Et cette étiquette, accentuée plus encore par la consommation d'alcool, fait que les fêtards sont généralement moins enclins à obtempérer aux injonctions de nos intervenants, expliquera Émile (PP).

On distingue que l'aspect répressif est souvent au cœur des tensions entre la police et la population. Mouns (PP) et Michel (PAB) citeront divers exemples. Mouns (PP), anciennement ambulancier, déclarait que dans son ancienne fonction, il se sentait beaucoup plus apprécié par le public. Il faisait aussi remarquer que le prestige de sauver des vies en étant ambulancier peut également être de mise pour la police. Car lors de certaines interventions, des policiers sont parfois amenés à sauver des vies. Cependant, les ambulanciers eux, n'ont pas de fonctions répressives. Voilà toute la différence !

Pour Michel (PAB), il a surtout ressenti cette différence lors de la période de menace terroriste faisant suite aux attentats de l'état islamique en Europe. Lors de ses patrouilles, à l'époque accompagnées de militaires, il constatait que, par rapport aux policiers, les militaires recevaient bien plus de marques de sympathie de la part des gens qu'ils croisaient. À nouveau, les militaires n'ont pas de fonction répressive. Et pourtant, ce côté répressif est une part importante du travail policier, car il définit, en partie, la légitimité que ces derniers ressentent dans leur fonction. Une prérogative que Mouns (PP) a bien fait ressortir avec ces mots : « *Je ne suis pas payé pour être aimé, mais je suis payé pour faire respecter les lois.* »

Toutefois, nombre de nos interlocuteurs déclarent que tout n'est pas négatif. Notamment Paul (PAB), Michel (PAB) et Dimitri (PAB). Ces trois opérateurs du Peloton anti-banditisme éprouvent un sentiment plus mitigé. Certes, ils considèrent que leur image est généralement mal perçue par la population, mais ils n'en oublient pas moins que certaines personnes leur témoignent de la gratitude et du soutien. Paul (PAB) parle de personnes respectueuses, contentes de les voir et admirant leur courage dans leur travail. Ils affirment que leur fonction d'unité plus spécialisée leur donne une image de « *super soldat* » ou de « *robocop* » qui crée alors un sentiment de crainte auprès de nombreuses personnes. Cet aspect, associé au fait qu'ils ont moins de contact avec la population, peut expliquer le fait que leur perception est moins accentuée que celle de leurs collègues.

Nous avons constaté une forme de fatalité, nous avons entendu à plusieurs reprises : « *Il y a des gens qui n'aiment pas la police et ne l'aimeront jamais. Ceux-là on ne pourra pas les changer.* »

3. Quelles en seraient les causes ?

Nous avons demandé à ces policiers ce qui pourrait expliquer le comportement ressenti par la population à leur égard. Nous avons déjà proposé une explication liée aux phénomènes de l'actualité, mais elle n'est pas seule.

Pour la plupart des personnes interviewées, le problème viendrait de la base. Ils pointent du doigt une éducation parentale défailante qui peine à instaurer le respect de la police. Mouns (PP) nous déclarait : « *Avant, moi j'avais peur. J'avais peur de la sanction de la justice et de celle de mes parents en plus. Mais je respectais l'uniforme et les normes.* ». D'après Joséphine (101) les choses ont évolué : « *Les parents n'encadrent pas leurs enfants, surtout dans les quartiers défavorisés. Ils reprennent pour eux lorsque la police les arrête, car ils ont fait une connerie.* » Certains prendront l'exemple d'une mauvaise habitude de parents qu'ils constatent presque quotidiennement. Ils expliquent que plusieurs parents, accompagnés de leurs enfants, leur inculquent, à la vue de policiers : « *Tu vois la police ? Si tu n'es pas sage, ils viendront te chercher et te mettront en prison !* » Même si nos policiers peuvent comprendre la bonne intention qui peut se cacher là derrière, ils affirment que ce genre de propos fera naître la crainte du policier chez l'enfant qui, dès lors, les percevra comme des méchants.

Et pourtant, c'est bien le contraire que nos policiers voudraient que l'enfant comprenne puisqu'ils désirent, qu'en cas de problèmes, ils entendent devenir pour eux des personnes de référence et non des personnes à éviter. Émile (PP) explique avoir été le témoin d'une scène pour le moins déplorable lorsqu'il était en civil. Un papa se promenant en rue avec son enfant voit soudain passer un motard de la police. Et de dire à son gamin : « *Tu vois le motard ? Eh bien, n'oublie pas que motard, ça rime avec connard.* » Ce manque de respect dû à l'éducation, Paul (PAB) et Amélie (101) le constatent à l'égard d'autres institutions. Parents tous deux, ils ont souvent été les témoins du rejet des jeunes face à l'autorité. Que ce soit dans les écoles face à des professeurs ou alors dans les bus du T.E.C. face au conducteur, à tout autre membre de ce personnel ou même face à des usagers.

Un autre point qui semble avoir son importance concerne non seulement ce rejet de l'autorité, mais également l'aspect répressif de la police. Nous évoquions déjà ce problème peu avant. À savoir que les policiers sentent que leur rôle de répression a une part importante sur la négativité de leur image. Pour eux, le citoyen accepte de moins en moins de subir la répression policière. Louise (PP), Dimitri (PAB) et Michel (PAB) parlaient du fait que les gens contestaient de plus en plus les actions de la police. Louise (PP) : « *Les gens sont de plus en plus dans la revendication de leur droit et le rejet des contraintes et la police représente justement ces contraintes. On représente l'autorité.* » Michel (PAB) : « *Les gens râlent dès qu'ils subissent le côté autoritaire de la police. On reçoit des remarques du genre : 'Vous n'avez rien de mieux à faire ?' ; 'Aller plutôt arrêter les Dutroux !' ; 'Je ne suis pas un terroriste !' »* Pour Dimitri (PAB), cela proviendrait également du fait que le citoyen est de plus en plus informé sur ses droits et de moins en moins sur ses devoirs. Pedro (101) signalait encore que le rôle de verbalisation durant la période actuelle de la pandémie COVID n'aide pas la police à endiguer ce phénomène.

Cependant, certains sont conscients du fait que la police peut, elle aussi, avoir également des torts. Ils reconnaissent qu'il existe de 'moins bons et même de mauvais policiers' qui entachent incontestablement l'image de la police. Luc (101) : « *Il y a des policiers qui se croient tout permis avec leur uniforme. Et cela ternit l'image de la police.* » Michel (PAB) argumentait qu'avant de le juger, le citoyen devrait tout d'abord prendre la place du policier et de voir quelle serait sa propre réaction, comme il devrait en être de même pour le policier à l'égard du citoyen. Pour Amélie (101) : « *La police est stigmatisée à cause de quelques mauvais policiers. Avec les récentes manifestations contre les violences policières, on reproche à la police de stigmatiser alors qu'ils font pareil avec nous.* » Une déclaration qu'épouse Dimitri (PAB). Mais tous sont conscients que le vécu de la personne et/ou une mauvaise expérience avec un policier va jouer sur l'image qu'on va répercuter d'eux.

4. Évolution de la police

Lorsque nous parlons de l'évolution de la police avec nos interlocuteurs, le maître mot systématiquement utilisé est le mot '*social*'. Tous nous parlent d'une évolution de la police vers ce plus social tout en diminuant dès lors le côté répressif. Ce qui est chose intéressante lorsqu'on vient tout juste d'expliquer que d'après nos policiers, le citoyen acceptait de moins en moins la répression. Mais que, d'un autre côté, il estimait la police de moins en moins répressive. Luc (101) nous propose une explication quant à ce constat : *« J'ai connu une police bien plus répressive que maintenant. Mais on était plus respecté, car on avait plus de temps pour dialoguer et expliquer certaines choses je pense. Le lien social permettait au côté répressif d'être mieux accepté. »* Cette diminution de l'aspect répressif entraîne, selon certains, un manque de respect grandissant envers la police. La population estimant qu'elle est de moins en moins punie, se permet de plus en plus de choses. Malheureusement, dans le mauvais sens du terme d'après ce que pense Mouns (PP). Joséphine (101) nous confiait : *« Un de mes formateurs à l'Académie m'a dit qu'on n'était pas là pour faire du social alors que la réalité de terrain montre que le social est de plus en plus important. Mais c'est un ancien gendarme qui a connu une police plus répressive. »* Joséphine a vécu les émeutes dans le quartier de Droixhe. Il faut savoir que là, la police ne devait pas riposter et devait laisser faire les choses afin d'éviter toute forme de confrontation, nous a-t-elle expliqué. Vincent (PP) lui, parle d'un changement de terminologie propre à certaines fonctions policières : *« On ne parle plus de maintien de l'ordre, mais bien de gestion et de négociation de l'espace public afin d'être dans le politiquement correct. »*

Émile (PP) et Paul (PAB) parlent d'une police aujourd'hui beaucoup plus jugée sur ses faits et gestes. Plus anciens dans le service, ils évoquent une époque où des policiers se rendaient dans des cafés et buvaient *« autre chose que de l'eau »* ajoutait Paul (PAB). *« Les gens ne s'en offusquaient pas et ça n'allait pas plus mal pour autant. Aujourd'hui, on fait le quart de cela, et on peut dire adieu à notre carrière. Les gens nous regardent même bizarrement quand on va chercher à manger. »*

Cette tendance vers du plus social semble ne pas être appréciée par nos personnes interrogées. À écouter Louise (PP) : *« Il ne faut pas d'une police de bisounours. »* Michel (PAB) quant à lui, y voit un avantage : *« La population a moins peur de la police. Donc les citoyens viennent plus facilement pour discuter avec nous, ou nous demander des renseignements, voire de l'aide. »*

5. Les jeunes et la police (Hypothèse 1)

Afin de mieux comprendre ce phénomène, il était logique de se demander quand et avec qui cette perception était la plus ressentie. Pour cela, nous sommes partis sur le terrain de notre première hypothèse, là où il était question d'une différence de perception selon l'âge et/ou classe sociale de la population. Il en ressortait que la jeunesse était pointée du doigt comme étant la tranche de la population renvoyant de la police l'image la plus négative. Par jeunesse, il faut entendre les -30 ans, mais aussi les mineurs (-18 ans). À l'opposé, le 3^e âge est considéré comme le plus respectueux.

Vincent (PP) nous expliquera que leur travail avec cette génération est principalement un travail de contact citoyen afin de les renseigner ou de leur porter assistance. Il ressent là une image d'aide-citoyenne.

Concernant la jeunesse, il ne s'agit pas ici de n'importe quelle jeunesse. La jeunesse de quartiers défavorisés est davantage pointée du doigt comme étant la principale source d'opposition à la police. Étant donné que notre terrain d'étude portait sur la ville de Liège, le quartier de Droixhe symbolise par excellence le lieu où ces constatations sont quasi journalières. Nous parlons ici d'un secteur sensible, principalement occupé par des logements sociaux implantés dans des gratte-ciel dénommés 'Les tours de Droixhe'. La population qui les occupe est issue de milieux plus modestes ou même défavorisés. Plusieurs intervenants nous expliqueront que la criminalité, plus présente dans ce quartier, fait que la police y est souvent appelée. Il est à souligner ici que les interventions policières y sont très fréquentes, vu l'activité quotidienne de bandes de jeunes désœuvrés. Cette présence accrue de la police crée bien évidemment de nombreuses sources de tension. Les conflits entre ces deux parties sont souvent de mise. Ce qui crée, lors d'interventions policières ou même lors du simple passage d'une patrouille, une réelle tension. Joséphine (101), en tant que membre du commissariat de Jupille, voit son secteur englober le commissariat de Droixhe et la Zone qui en découle. Que ce soit lors de ses patrouilles au service de l'intervention, ou lors de son travail au commissariat, elle connaît de mieux en mieux ce secteur qu'elle côtoie régulièrement. Elle nous confie ressentir un certain mépris envers l'uniforme qu'elle porte journalièrement. Mépris qui va même jusqu'à se traduire verbalement ou par toute autre forme de provocation. Lors de ses patrouilles, il n'est pas rare qu'elle entende des bruits de poules ou des insultes venant de différents horizons. Et parfois sans qu'elle puisse en trouver l'origine : « *On nous marche de plus en plus sur les pieds. Surtout les jeunes. Et quand on les contrôle, ils s'en foutent.* »

Mais il n'y a pas que les jeunes de quartiers défavorisés qui posent problème. Nous évoquions en amont le problème du 'Carré'. Un endroit plus que festif - et très alcoolisé - où des jeunes, issus de milieux différents et de classes sociales en tous genres, viennent s'y offrir des moments très 'arrosés'. Paul (PAB) et Luc (101) ne veulent pourtant pas stigmatiser un milieu plus qu'un autre. Ils rappelleront que les relations peuvent être tout aussi tendues dans des milieux plus favorisés où, là aussi, ils ne sentent pas les bienvenus. Louise (PP) ira même plus loin en affirmant que la classe sociale n'a rien à voir. « *Les classes sociales n'ont pas vraiment d'incidence. Il y a des cons partout.* » À l'inverse, Joséphine (101), ancienne éducatrice en IPPJ (centre de redressement pour jeunes) nous confiait : « *Il ne faut pas stigmatiser. Mais quand je travaillais à l'IPPJ, presque tous les jeunes venaient de quartiers défavorisés.* » Concernant son ancien emploi, elle s'empressait d'ajouter : « *J'aime bien travailler avec les jeunes, mais je me rends compte que depuis que je suis à la police, je me sens beaucoup plus mal vue par les jeunes du même type de ceux que j'avais à l'IPPJ.* »

Les deux gros points noirs évoqués (Droixhe et le Carré) ont, récemment, été des lieux d'émeutes. Joséphine (101) nous avait parlé des graves incidents survenus à Droixhe lors du Nouvel An 2020, mais aussi, plus récemment, lors du premier jour du ramadan 2020. Amélie (101) nous en dira : « *Moi, plus jeune, il ne me serait jamais venu à l'idée de caillasser un véhicule de police.* » Mouns (PP), quant à lui, se souvient d'une émeute dans le 'Carré' le 24 juin 2017. Il nous dira que : « *On constatait que les suspects qui s'en prenaient à nous étaient des jeunes. Ce sont rarement des personnes de plus de 30 ans qui font ça.* »

Nous avons déjà évoqué le fait que nos intervenants blâment le manque d'encadrement et d'éducation de la part des parents à l'égard de la police. « Cet élément, associé à l'important système de protection juridique des mineurs, fait que ceux-ci se sentent intouchables », nous expliquera Joséphine (101). Et Louise (PP) d'ajouter : « *Beaucoup (de jeunes) s'en foutent de nous. Ils se sentent intouchables par leur jeune âge et l'éducation des parents qui n'est pas toujours présente* »

Une petite phrase livrée par Pedro (101) concernant le ressenti du policier face à cette jeunesse rebelle, ne manque certes pas d'intérêt : « *On a souvent plus de mal à accepter le manque de respect des jeunes, justement parce qu'ils sont jeunes.* »

6. Les violences et la police (Hypothèse 2)

La violence à l'égard la police est un sujet qui a d'emblée fait surface lorsque nous avons abordé la relation police/population. Cela concordait une fois de plus avec notre hypothèse. Il est bien évident que nous prenons ici le terme 'violence' dans son ensemble. Ce qui signifie qu'il ne s'agit donc pas uniquement de violences physiques, mais également de violences verbales. Joséphine (101) évoquait pour nous les bruits de poules ou les lancements d'insultes lors de ses missions, et c'est assurément cette violence verbale qui est la plus ressentie par nos interlocuteurs.

La violence physique pose bien entendu problème, et chacun d'eux ne manquera pas de la mettre en exergue. Ainsi Pedro (101) de s'insurger : « *Les gens n'ont plus peur de frapper l'uniforme. Il y a de plus en plus de collègues blessés.* » Louise (PP) : « *Les gens n'ont plus peur de défier et d'être violents envers la police. Il faut partir du principe que l'uniforme ne fait plus peur.* » Paul (PAB), pour sa part, reprendra l'exemple de l'émeute de Droixhe lors du Nouvel An : « *Les émeutes à Droixhe au Nouvel An, avant, ça ne serait jamais arrivé, car les gens avaient plu de crainte et de respect envers la police.* »

Pourtant la violence physique n'est pas la chose qui semble affecter le plus nos interviewés. La violence verbale est, quant à elle, le plus souvent mentionnée. Cette violence passe par divers échelons, allant de la remarque de 'curieux' lors d'une intervention policière, à outrages, comme Vincent (PP) en faisait mention. « *La population se mêle des interventions policières, même quand cela ne la regarde pas. On entend souvent des phrases comme : 'Vous n'avez rien de mieux à faire', ou encore 'Qu'est-ce qu'ils font encore là ceux-là ?' où même des personnes qui s'offusquent lorsqu'elles sont contrôlées alors qu'elles ont commis une infraction.* »

Joséphine (101), qui nous parlait des bruits de poules qu'elle entendait lors de ses patrouilles évoque également cette nouvelle tendance qui touche à l'actualité avec des personnes qui lui lancent : « *On va vous tousser dessus pour que vous attrapiez le COVID.* » Tous nos interlocuteurs nous affirment que la violence verbale, les outrages, sont en réelle augmentation. Quant à Mouns (PP), il nous est apparu dans ce que je qualifierais 'd'acceptation par dépit'. « *C'est devenu banal pour un policier de se faire insulter.* » Par contre, Michel (PAB) semble plus déterminé face à ce phénomène : « *Je peux accepter des choses, si on m'insulte moi, je peux l'encaisser, mais si tu insultes ma mère tu prends une trempe.* »

Un autre élément qui est pointé du doigt comme étant l'une des raisons à l'augmentation de ce phénomène est l'évolution du rôle de la police vers une vocation plus sociale. Concept évoqué précédemment. Joséphine (101) estime que la diminution de la répression au profit de la discussion et de la négociation, ne suffit pas toujours. Paul (PAB) argumentera que : « *Les politiques veulent une police de plus en plus sociale, faut pas s'étonner qu'on nous crachent dessus après. Avoir rendu la police moins agressive physiquement a engendré plus de violence envers nous.* »

L'aspect de contestation déjà évoqué par Vincent (PP) pose également problème. Dimitri (PAB) et Louise (PP) semblent avoir beaucoup de mal à accepter ce qu'ils qualifient de nouvelle tendance. Louise (PP) explique : « *Quand on contrôle des personnes, elles contestent tout. C'est un manque de respect envers notre fonction. La légitimité de nos actes est totalement remise en cause.* » Et Dimitri (PAB) d'ajouter : « *Les gens savent qu'ils peuvent tout contester pour se dédouaner, et que, même quand ils mentent, il ne leur arrive quand même rien. Moi, ça me met hors de moi ce genre de chose. On a l'impression que tout ce qu'on fait est remis en doute.* » Michel (PAB) lui, parle de provocation de la part de personnes espérant un faux pas du policier afin de pouvoir déposer plainte : « *Les suspects savent que l'on est surveillé, qu'il y a des caméras partout et un règlement interne stricte, ils en profitent.* »

Luc (101) craint que ce sentiment pousse des collègues à aborder leur relation avec le public de manière plus froide et plus agressive. Chose qui ne fera qu'accentuer les risques de violences.

La Justice constitue également un point noir mis en exergue par nos policiers. Ils tiennent pour responsable de cette augmentation d'actes en tous genres et propos outrageants, le manque de sanctions et de fermeté des tribunaux. Ils ont le sentiment d'être lésés par la prise de sanctions de moins en moins sévères, voire inexistantes, renvoyant l'image que le fait d'insulter un membre de la police n'est plus chose à risque. C'est d'ailleurs ce point qui nous poussera à nous entretenir avec un magistrat.

En déduction de ce que nous venons d'apprendre, nous pouvons déjà constater que l'aspect de légitimité a été abordé plusieurs fois par nos intervenants, notamment lors de cette deuxième hypothèse. Notre outil sociologique se montre donc bien en adéquation avec le sujet que nous voulions étudier plus spécialement.

7. Un cercle vicieux (hypothèse 3)

Comme développé dans la méthodologie, cette hypothèse, bien qu'elle puisse être qualifiée de causale, tend également vers un aspect de conséquence.

Les policiers sont bien conscients du danger de ce cercle vicieux. Si certains prônent un retour du respect du policier afin de casser cette boucle infernale, Amélie (101) se montre beaucoup moins optimiste : « *C'est difficile de changer la situation, car on ne saurait pas changer les gens. À l'intervention, on a pas le temps de créer du contact pour améliorer notre image.* » Louise (PP), elle, ne semble nullement affectée par ce phénomène : « *Ça a toujours été comme ça, et ça ne va pas s'améliorer. Je fais mon boulot, mais je ne cherche pas à me faire aimer tant qu'on me respecte.* »

Ils sont plusieurs à toutefois à faire remarquer que le policier n'est jamais qu'un humain et donc, que lui aussi peut avoir des défauts. Émile évoquait un collègue dont l'attitude était d'emblée froide et agressive lors d'un contact avec une personne. Et cela par crainte de se faire marcher sur les pieds. Reste que ce comportement, expliquait-il, est souvent source de conflits. Pour ce qui est de Michel (PAB), il parle avant tout de respect réciproque. Si pour lui un policier ne doit jamais être victime d'insultes de la part d'un citoyen, la réciprocité doit elle aussi être toujours de mise. Mouns (PP) et Pedro (101) quant à eux admettent qu'une accumulation de frustrations chez un policier va avoir un effet négatif sur son comportement. Cela est valable pour toute autre personne. Qu'elle soit policière ou non.

À la lueur de cette lecture, nous déduisons que ce cercle vicieux est perceptible pour l'ensemble de nos interlocuteurs, mais qu'il existe aujourd'hui, chez plusieurs d'entre eux, une certaine forme de renoncement. Cela étant dû au fait qu'ils ne savent pas vraiment comment endiguer ce phénomène.

8. La justice

Nous vous parlions de la Justice comme élément 'frustrant' souvent abordé par les policiers. Avant de vous faire part du témoignage d'un magistrat liégeois concernant ce sujet de grande importance, nous allons vous proposer des avis recueillis auprès de policiers. Avis ayant trait à cette institution.

Le premier grief que nous pouvons invoquer, ou plutôt dont les policiers parlent en abondance, est ce sentiment bien ancré que la justice est trop laxiste, qu'elle sanctionne de moins en moins et de façon trop peu sévère. Pour eux, cela impacte négativement leur image aux yeux de la population. À ce propos, écoutons Pedro (101) qui nous parle sans ambiguïté : « *La Justice est plus laxiste et laisse plus faire. Les peines ne sont plus proportionnelles aux faits. Le fait que la Justice ne suive pas fait perdre du crédit à nos actes aux yeux des gens.* » Et de nouveau, force est de constater ici qu'on ressent largement ce côté 'perte de légitimité' dans les paroles de ce policier qui n'est certes pas un novice.

La principale conséquence de ce laxisme, selon la plupart des intéressés, est ce sentiment d'impunité qui s'incruste de plus en plus dans la tête de nombreux citoyens. Selon ces policiers, ces personnes se rendent compte que la Justice punit moins.

Du coup, elles n'ont plus peur des sanctions. Michel (PAB) nous disait : « *Il y a moins de répression judiciaire et les gens s'en rendent compte. Certains en profitent, car ils craignent moins les punitions et ont moins peur de la police et de délinquer* ». D'après Luc (101), le problème de l'importance des sanctions provient du fait que le Code pénal n'est plus suivi : « *Les peines du parquet balayent la peur des sanctions. Elles sont inexistantes ou inférieures aux délits commis. Les peines prévues dans le Code pénal ne sont presque plus jamais appliquées.* » Pour Dimitri (PAB) ce code n'est tout simplement plus d'actualité.

Joséphine (101) et Michel (PAB) se disent frustrés, car ils ont le sentiment que la police est plus sévèrement sanctionnée par la Justice que la population. Et Joséphine (101) d'argumenter : « *Nous on a le sentiment qu'on doit plus se disculper qu'un suspect, la Justice est plus sévère avec la police.* »

Ce qui n'empêche pas nos interlocuteurs d'être bien conscients de la surcharge de travail qu'ont les tribunaux, et cela associé à un manque évident de moyens. En atteste Mouns (PP) : « *La Justice déborde de dossiers et donc de travail. Ce qui crée une lenteur qui amène à un classement sans suite des dossiers. De plus, le parquet ne connaît pas le terrain des policiers et cette méconnaissance peut jouer en faveur du suspect.* »

Cette peur de la sanction disparaissant peu à peu auprès des contrevenants, ce que déplorent les policiers, joue un rôle dans la vision de leur légitimité. On note depuis un certain temps un relâchement et une baisse de motivation quant au fait de devoir agir et réagir face à des actes répréhensibles. La raison : le sentiment de plus en plus profond que ces actes resteront impunis.

Que pense un magistrat de ces assertions ?

Le magistrat que nous avons rencontré occupe une place importante au sein du tribunal de Liège. Ajoutons qu'il en allait de même anciennement dans un autre secteur de juridiction. Fort de 21 ans de carrière, il a occupé différents postes qui lui permettent, aujourd'hui, d'avoir une vue d'ensemble sur le problème.

Tout d'abord, lorsque nous lui parlons du sujet principal de notre travail, notre vis-à-vis ne tarde pas à rejoindre l'opinion des policiers quant à leur image aux yeux des citoyens. « *À entendre les gens, on a l'impression que la police les embête constamment. Sauf quand ils sont victimes, où là ils sont contents de les voir.* » Au-delà, il rejoint par ailleurs les diverses hypothèses énumérées : « *J'ai l'impression que les jeunes sont plus anti-police que les plus âgés. C'est une génération qui n'aime pas les contraintes.* » Il nous dit qu'il en va de même concernant les violences envers les policiers. « *La société est plus violente de manière générale. Je le constate non seulement via mon travail, mais aussi dans ma vie de tous les jours. J'ai l'impression que les gens sont directement agressifs quand la police se présente.* »

Cela étant, c'est essentiellement son avis concernant la frustration policière à l'égard de la Justice qui nous intéresse. Tout d'abord, notre intervenant fait remarquer que ce n'est pas de son ressort d'infliger les sanctions. En fait, il les propose au juge, mais c'est à ce dernier que revient le dernier mot sur la ou les peines à appliquer. Ce qui ne l'empêche pas d'ajouter - et son avis rejoint ici celui de la police - : « *Il y a un sentiment d'impunité qui se crée suite à des sanctions trop légères prononcées par les juges. Ce sentiment se propage aussi sur les autres qui ont l'impression de ne plus risquer grand-chose. Ça joue sur l'image policière, car ce sentiment fait que les gens se sentent plus forts face à la police.* » Conséquemment à ce sentiment d'impunité, notre magistrat partage d'ailleurs une opinion similaire à celle des policiers. C'est ainsi qu'il constate, lors des audiences, de plus en plus de marques d'irrespect et d'agressivité à l'égard des juges et des magistrats. Et cela au même titre que la contestation à tout va : « *C'est une nouvelle société. Les gens contestent beaucoup plus, et il faut de plus en plus se justifier... même le parquet. Je comprends que cela démotive certains policiers.* »

Concernant les juges, ce magistrat les considère déphasés par rapport à la vie sur le terrain, et ce même si beaucoup de magistrats ont fait des stages à la police: « *Les juges sont éloignés du terrain. À l'inverse beaucoup de magistrats ont fait des stages à la police, c'est même obligé maintenant. Donc, on se rend compte du terrain.* »

Au-delà, notre homme déplore également le manque de moyens mis à la disposition du parquet. Les moyens sont dépassés. Depuis cinq ans, au tribunal de Liège, il y a pénurie de personnel. Et notre magistrat d'expliquer : « *Les 'petits' dossiers sont très vite classés sans suite. Si on avait plus de magistrats et de moyens pour plus poursuivre, ça pourrait amener plus de respect en diminuant le sentiment d'impunité.* »

Une explication nous est alors donnée concernant le Code pénal. Si la sanction concernant un fait donné se trouve comprise dans une fourchette définie par ce Code, une nouvelle mesure permet aujourd'hui d'aller en dessous du minima de cette fourchette. Cela explique que des peines peuvent paraître très minimales eu égard aux faits commis. Ne prenons pour exemple que la probation ou l'utilisation de bracelets électroniques. Une révision du Code pénal serait toutefois en préparation afin de le moderniser. Il n'empêche que notre magistrat ne se montre pas trop optimiste quant à son arrivée prochaine.

Notre dernier point étudié concernait le manque de fermeté à l'égard des faits de violence exercés à l'encontre des policiers. Notre magistrat nous explique que cette impression n'est toutefois pas en phase avec la réalité. Depuis quelques années, une tolérance zéro pour les faits à l'encontre de policiers est d'application dans la zone de juridiction de Liège. « *La police vise un déferrement ou un mandat d'arrêt comme accomplissement d'une sanction à l'égard d'un suspect. Mais c'est une fausse idée. Même sans déferrement, les sanctions tombent, et, à l'inverse, un déferrement pour un fait qui n'est pas repris en tolérance zéro n'amène pas forcément à une sanction.* »

D'après ce magistrat, le ressenti policier à l'égard du parquet semble donc justifié. Même si ceux-ci ne doivent pas toujours rechercher une punition directe suite à un acte de violence commis sur la police, mais bien laisser le travail de fond s'opérer par le parquet.

9. Être une femme à la police

Même si la plupart de nos intervenants sont des hommes, nous n'en oublions pas moins que la police est un métier qui se féminise de plus en plus. Il était donc logique, ici, de s'intéresser à l'influence que peut avoir le sexe opposé à l'égard de notre débat. Nous nous sommes donc entretenus avec trois membres féminins des forces de l'ordre. Louise (PP) qui fait partie de la Paix publique, Joséphine (101) et Amélie (101) issues du service d'intervention. Le PAB quant à lui, ne compte pas de femmes dans ses rangs.

Notre questionnaire portait sur l'avantage ou non d'être femme à la police, mais également sur l'effet bénéfique ou non que cela pouvait apporter à l'image policière. Toutes les trois sont d'accord pour expliquer que cela peut être un avantage dans certaines situations. Malheureusement, le contraire est également de mise. Joséphine (101) affirmait : « *Être une femme à la police peut être un avantage. Les suspects sont majoritairement des hommes. Et donc, parfois, ils aiment jouer aux séducteurs et être moins dans un combat de virilité qu'avec des collègues masculins. À l'inverse, certains hommes ne respectent pas les femmes et ne veulent pas parler à des policières en raison de leur sexe.* » Amélie (101) pense de même. Toutefois, et concernant l'image de la police, Louise (PP) estime que les femmes peuvent donner une meilleure image de leur métier en reflétant l'aspect de diversité et non-sexisme de celui-ci.

10. Médiatisation de l'affaire Georges Floyd

L'affaire relative à la mort de Georges Floyd, qui fut grandement médiatisée, est survenue en plein déroulement de notre travail. Les interviews des policiers n'étant, à ce moment, réalisées que de moitié, nous n'avons pu obtenir un échantillonnage d'avis et de réponses plus étoffé. De plus, cette affaire venant tout juste d'être mise à jour, nous ne disposions guère de beaucoup d'éléments pour l'intégrer largement dans notre travail. Toutefois, nous avons pu vérifier, à travers les médias, l'incroyable impact qu'elle avait non seulement au niveau de la police américaine, mais également sur celle du monde entier. C'est vrai que les images étaient telles que nous ne pouvions en faire abstraction. De plus, cela nous a permis d'enregistrer un élément important quant à notre travail de recherche. Élément qui sera développé lors de notre analyse.

Si l'impact des médias a été abordé timidement lors de nos premiers entretiens, par la suite, le rôle qu'ils ont joué dans la dégradation de l'image policière en général fut largement critiqué par nos interlocuteurs. Le premier entretien qui a suivi ces événements était celui de Luc (101). Notre inspecteur principal nous parla alors d'un événement qu'il avait vécu, et où la médiatisation joua un rôle important.

Et de plonger dans ses souvenirs. « *On n'est pas soutenu par les médias. À l'époque, lors de mon intervention, j'ai été médiatisé. On m'a insulté. Mon image a été salie alors que j'avais tout simplement obéi à une injonction et à un ordre d'une personne qui, après l'incident, a calmé la situation pour sauver sa propre image. J'ai voulu m'expliquer publiquement, mais on me l'a interdit.* » Témoignant d'une rancœur envers sa direction, cet inspecteur principal explique que l'intervention dont il est ici question concerne l'arrestation d'un fauteur de troubles lors d'une manifestation. L'arrestation, qui ne s'est pas déroulée dans les meilleures conditions, fut filmée et diffusée sur les réseaux sociaux avant d'être reprise par les médias. Luc (101) insiste notamment sur le fait que la partie de l'intervention filmée ne concernait que l'arrestation. Là où la force a dû être utilisée par les policiers. Ne rien montrer d'autre que des vidéos où l'on découvre l'intervention musclée de la police, voilà bien le point négatif que les policiers reprochent le plus aux médias comme le confieront Louise (PP), Dimitri (PAB) et même Émile (PP). Pour eux, de tels agissements ont une incidence sur l'image de la police en général. Et, à l'instar de ce que nous exprime Dimitri (PAB), ils estiment, aujourd'hui, avoir les médias contre eux : « *Les médias sont souvent contre la police et influencent le comportement des gens. Ils montrent souvent des images où la police utilise la force, mais jamais de ce qui s'est passé avant pouvant l'expliquer.* » Pour Émile (PP) et Pedro (101), ce phénomène s'expliquerait par le fait que c'est le sensationnel qui fait vendre. Dès lors c'est ce que recherchent à présent les médias. Quant aux réseaux sociaux, c'est le phénomène du buzz qu'ils mettent en exergue.

Ce buzz engendré par la mort du nommé Georges Floyd aux États-Unis, et ce suite à une intervention policière - dont les actes de force ont été suspectés d'illégitimes - a provoqué des manifestations et des émeutes non seulement dans le pays de l'oncle Sam, mais également partout dans le monde, et bien évidemment en Belgique. Ces manifestants protestaient plus que véhémentement contre les violences policières abusives. Et tout spécialement sur les personnes noires de peau. Sur ce sujet, c'est la stigmatisation à l'encontre de la police qui interpelle le plus les policiers interrogés. Certains avaient déjà abordé le fait que le mauvais comportement d'un policier rejaillissait inmanquablement sur ses collègues. Pour eux, force est de constater que cette stigmatisation dépasse largement les frontières. Pedro (101), parlant du sujet, précisait : « *On est jugé comme eux, car on porte le même uniforme alors que l'on fonctionne très différemment. Ce n'est pas la même police.* » Louise (PP) avoue qu'il existe des « *pommes pourries* » à la police, mais cela comme dans tout autre métier. Elle affirme néanmoins que la police n'est nullement raciste.

Dimitri (PAB) se montre même inquiet quant à ce mouvement de révolte. Y voyant un côté manipulateur. « *Je pense que l'épisode de Georges Floyd est le fruit d'une action contre Trump et que la police n'est qu'un dommage collatéral. Le policier a fait une erreur, mais on ne sait pas ce qu'il s'est passé précisément. Au final, on stigmatise la police en disant qu'on est tous des racistes alors que c'est faux. Est-ce que ça aurait été pareil si le policier avait été noir et le suspect blanc ? Ce mouvement et son ampleur m'inquiètent concernant mon travail, car il arrive en Belgique alors qu'il ne s'est rien passé ici.* »

Notre magistrat a également un avis assez tranché concernant les médias. S'il rejoint spontanément l'avis des policiers affirmant que les vidéos sur les réseaux sociaux ne montrent que l'intervention musclée de la police sans diffuser ce qu'il s'est passé avant, il n'oublie pas de pointer du doigt les médias : « *Il y a un gros tort de la presse sur la mauvaise image policière selon moi. En ce moment, avec l'histoire de Georges Floyd, on voit des articles contre la police tous les jours.* »

Concernant les violences policières abusives mises à l'avant-plan lors de ce mouvement, il nous informe qu'au niveau du parquet de Liège, sur les 45 magistrats présents, deux s'occupent à mi-temps des dossiers à charge de policiers. Il estime que le peu de personnel et que le temps dédié à cette tâche démontre en suffisance qu'il n'y a guère beaucoup de dossiers à gérer.

11. Conséquences

Après toutes ces questions/réponses et les témoignages récoltés, il était logique de s'interroger sur les conséquences et sur l'impact que cela avait sur les policiers. Certains comme Mouns (PP) et Joséphine (101), nous parleront d'un sentiment de frustration grandissant au fil des années. D'autres révéleront une conséquence plus préoccupante pouvant jouer sur l'impact de leur image aux yeux de la population.

Conséquence bien en accord avec le phénomène de cercle vicieux expliqué dans l'hypothèse trois et que confirme Louise (PP) : « *On en vient à ne plus aimer les gens, alors que l'on travaille pour la population.* » Point de vue que rejoignent d'autres policiers comme Amélie (101) qui y va de son explication : « *Vivre des années dans le conflit et voir ce que l'on voit, la violence, la mort ça devient notre quotidien. Et ça a des conséquences pour nous comme le burn-out, ne plus aimer parler aux gens, traiter les interventions comme des numéros à la chaîne.* » Pour elle, il est absolument nécessaire de s'offrir une échappatoire. À l'image de celle qu'elle a trouvée dans la pratique du sport. Côté sombre du monde c'est une phrase que Dimitri (PAB) reprend à son compte pour évoquer les séquelles psychologiques qui impactent nombre de policiers. Mouns (PP) et Pedro (101) parleront encore d'autres séquelles. Mouns (PP) y allant de cette phrase choc : « *Chacun a ses limites, et il y a clairement des séquelles psychologiques. On ne quitte pas ce métier comme on y est entré.* »

Pour Michel (PAB), le fait que certains de ses collègues n'affichent plus l'envie d'être en contact avec la population les pousse vers des réorientations professionnelles du genre fonction dans des bureaux. Dans certains cas il va même jusqu'à utiliser le mot 'démission'.

D'autres conséquences sont également formulées. Comme celle d'avoir une prudence et une méfiance accrues quant aux regards que porte le citoyen sur la police. Et pour clôturer ce chapitre, il y a cette révélation de Paul (PAB) concernant la perte de foi et de motivation en leur travail qui habitent certains collègues qui, aujourd'hui, ne viennent plus travailler que pour toucher leur salaire.

12. Solutions

Lorsque nous demandons à nos interlocuteurs comment leur image pourrait être améliorée aux yeux de la population, ils s'accordent à dire que, dans un premier temps, que ce n'est pas à la police qu'incombe ce rôle. Certes, l'attitude du policier et sa façon de se comporter en présence d'une personne vont bien entendu jouer un rôle sur l'image qu'il offrira, comme l'avait mentionné Émile (PP). Très nombreux sont ceux qui ressentent que ce problème se situe en amont et que le changement le plus important doit se faire au niveau de l'éducation. Et tout d'abord au niveau des parents qui doivent inculquer à leurs enfants le respect de la police. Ce point, déjà abordé lors du chapitre dédié à la jeunesse rebelle, est présenté par Joséphine (101) et Mouns (PP) comme primordial. Mais c'est surtout l'aspect 'éducation' dans les écoles qui fait l'unanimité. La plupart des personnes interrogées pensent que l'enseignement est le lieu idéal pour présenter la police, expliquer son fonctionnement et les diverses méthodes de son travail en rue. Pouvoir expliquer leurs actes et les diverses raisons de leurs utilisations, cela aiderait à les voir mieux acceptés par le citoyen. Ce que confirme Luc (101) qui a toujours dans la gorge le fait de ne pas avoir obtenu l'autorisation de s'exprimer. Et chacun de mentionner le cours de citoyenneté qu'il trouve propice à l'exercice de leur fonction. Mais il n'y a pas que les écoles qui doivent s'attacher à ce type d'éducation concernant le monde de la police. Sont assimilées à ce travail les diverses maisons de jeunes que Joséphine (101), ancienne assistante en IPPJ, connaît bien.

Toutefois c'est en tant qu'ancienne policière dans la capitale qu'elle nous raconte ce point pour le moins positif qu'elle y a vécu : *« À Bruxelles, il y a un système de parrainage des policiers avec des enfants. Ils vont faire des activités avec eux. Et ça marche très bien. »*. En parlant de contact avec des jeunes, Mouns (PP) en a fait plusieurs fois l'expérience. Et certaines l'ont, nous dit-il, marqué à vie. *« J'ai travaillé dans un service de police en contact avec des jeunes de milieux délinquants. On essayait de les aider et de les responsabiliser. Aujourd'hui, certains viennent me trouver pour me remercier et me dire qu'ils ont arrêté leurs conneries. Ils ne sont peut-être que trois/quatre, mais ces jeunes-là ont fait ma carrière. »* L'explication du travail policier permettrait que certains actes puissent être mieux compris par des personnes qui les jugent incompréhensibles. *« Avant, ma famille n'aimait pas trop la police. Mais depuis que j'y suis et que je leur explique le pourquoi du comment sur la police, ça va mieux »,* affirme Joséphine (101).

Expliquer, mais aussi créer. Créer un contact semble être un point essentiel que partagent nombre de policiers, notamment au service de l'intervention. Luc (101) se verrait bien invité dans des réunions de quartier afin d'écouter les problèmes des citoyens. Au-delà de cette écoute, il pourrait leur expliquer le travail de la police ou encore le déroulement d'une intervention qui prêterait à confusion. Pour lui, c'est là une véritable occasion de créer un contact de confiance avec la population. Amélie (101), de son côté, aimerait pouvoir prendre plus de temps sur ses interventions pour des raisons similaires à celles de Luc (101). Louise (PP), bien que favorable à la création de contacts, délègue ce travail à un service de police de proximité.

Les policiers intervenant dans ce travail évoquaient le rôle de la justice concernant leur image. Notamment dans leurs attentes et leurs insatisfactions sur l'institution juridique. Ce point, déjà détaillé, ne se veut pas redondant. Dimitri (PAB) nous dit souhaiter que les auteurs de plainte à l'encontre des services de police, soient poursuivis sévèrement et systématiquement lorsque cette plainte s'avère infondée, voire calomnieuse. Selon lui, ça freinerait grandement ce qu'il qualifie d'une « *mode de la contestation*. » Comme détaillé précédemment.

Seul Paul (PAB) s'est exprimé à l'opposé de ses collègues. Et ce avec des paroles témoignant d'un total désabusement. « *Je pense qu'inverser l'image de la police n'est plus possible. On restera des emmerdeurs.* »

Bien que la littérature était supposée nous permettre de baliser notre terrain, c'est l'inverse qui se produit suite à ces entretiens qui nous ont permis de mieux comprendre le ressenti policier. Nous avons relu nos différents articles et certains éléments nous sont apparus beaucoup plus pertinents. Notamment concernant nos hypothèses. La littérature nous a permis tout simplement d'appuyer les données récoltées lors de nos entretiens, ainsi que des constatations en découlant.

1. L'image policière

« *Les policiers portent un uniforme et un pistolet. De plus, leur allure ou leur démarche ayant une grande charge symbolique, voilà ce qui va constituer, majoritairement, l'image de la police et le statut de policier vis-à-vis de ceux qui l'entourent.* » Des mots tirés de 'LA « PERFORMANCE » DE LA POLICE DANS L'ESPACE PUBLIC', 2006/4 (P.79), de **Nicolas CAMERATI**. Cet extrait définit l'impact que la police a sur son environnement et les personnes qui s'y trouvent. Le symbole de la police est universel, personne ne peut dire qu'il ne connaît pas cette institution où qu'il ne puisse pas la reconnaître lorsque ses agents portent l'uniforme. Cet article nous explique que l'arrivée de la police dans un milieu va en modifier la perception des acteurs s'y trouvant, sachant que leur attitude sera interprétée, mais aussi devant répondre à un code. Mais au sujet de cette sensation d'être observé, Émile (PP) nous certifiait qu'elle concernait les deux parties. Ainsi, la police se doit aussi de répondre à une attitude et à un code aux yeux des citoyens. L'article de **Nicolas CAMERATI** reprendra d'ailleurs des points avancés par Émile (PP) et Dimitri (PAB) quant à l'attitude policière. Notamment ne pas fumer lorsqu'on est en patrouille, pour ne citer que cet exemple.

Le tableau de l'European Social Survey, repris en figure 2, présentait la Belgique en troisième position quant à la satisfaction des personnes ayant été contactées, approchées ou arrêtées par la police. En fait, près de 70% de satisfaction. Cependant, comme l'a démontré le texte de **Catherine GORGEON**, le sentiment récolté auprès des policiers de notre étude, démontre qu'ils estiment proposer une mauvaise image de leur fonction aux yeux de la population.

L'article de **René LÉVY** nous en explique une raison. Son opinion concernait la difficulté qu'éprouvait le policier à se retrouver plongé dans le côté sombre de l'humanité. Là où il côtoyait la violence, la perversion, la mort. Ce point était également repris par **Catherine GORGEON** lors de son étude. Elle y parlait des difficultés du travail de policier relatif à des horaires contraignants, à la pression d'une représentation irréprochable de la fonction de policier et à une présence accrue dans des milieux où la délinquance régnait en maître. Tout cela favoriserait un « *isolement social* » du policier devenant dès lors cynique quant à son statut. Il est vrai que cet aspect fut évoqué par nos interlocuteurs, nous confiant la difficulté du milieu et du travail, ainsi que les conséquences que cela pouvait avoir sur l'être humain.

L'on nous mentionnait des séquelles psychologiques ou encore le fait de ne plus vouloir parler aux gens. Pourtant, que ce soit via nos entretiens ou suite à la lecture de nos différentes sources, nous avons réalisé que ce n'est pas là la principale raison de ce sentiment policier. Nous allons, à cet effet, la présenter dans la mise en perspective de nos hypothèses.

2. Mise en perspective des hypothèses

2.1. *Une jeunesse plus rebelle (Hypothèse 1)*

René LÉVY signalait, dans son abstract, que « *ce sont les jeunes et les membres des minorités visibles qui ont l'image la plus négative de la police et qui lui font le moins confiance.* » Il parlait également « *d'hostilité réciproque* » quant à la relation entre ces deux milieux que sont la jeunesse et la police. D'emblée, nous pouvons affirmer que les textes corroborent globalement les déclarations des policiers. Ainsi, il apparaît clairement que la relation entre la police et la population plus jeune est plus conflictuelle en comparaison de celle avec les adultes, et surtout le troisième âge. Mais pas n'importe quelle jeunesse ! Nous parlons ici de celle issue de quartiers plus en difficultés ou des 'banlieues' comme en réfèrent **Guillaume ROUX et Sébastien ROCHÉ** dans leur article déjà mis en avant précédemment. L'appellation banlieue peut être transposable au quartier de Droixhe et sur le ressentiment envers les bandes de jeunes dont nous parlaient nos policiers.

Tout d'abord, sur l'aspect de la jeunesse, l'article de **Catherine GORGEON** nous présente une étude concernant un sondage mené à Lille, et ayant trait à l'image policière. Même s'il est à noter que cet article date de 1994, il n'en est pas moins intéressant de prendre en compte ces chiffres déjà révélateurs.

Tableau 1 : Image de la police en général dans l'agglomération lilloise selon l'âge des répondants. Pourcentage de personnes ayant répondu être *tout à fait d'accord* ou *plutôt d'accord* avec les affirmations suivantes.

	moins de 25 ans	entre 25 et 49 ans	50 ans et plus
Ils se prennent trop pour des cow-boys	55	47	34
Ils agissent trop de manière trop répressive	57	49	28
Ils sont trop agressifs	51	38	28

(Source : Image de la police dans l'agglomération Lille-Roubaix-Tourcoing)

Figure 3 : sondage effectué concernant l'image policière.⁴

Concernant l'opinion sur les forces de l'ordre, ce sondage reflète déjà bien la distance qui sépare les générations. Les jeunes de moins de 25 ans témoignent d'une moins bonne presse à l'égard de la police.

⁴ Image tirée de Catherine GORGEON, 1994, page 248, « *Police et Public : Représentation, recours et attentes ; le cas français* »

À ce tableau, nous pouvons ajouter les propos tenus par Vincent (PP) : « *Les plus âgés ont sans doute une vision de la police plus proche de celle de la population en général. Ils la voient plus, comme un service d'aide aux citoyens.* »

Pour en revenir à l'ouvrage de **René LÉVY**, il soulignait (P.146) que dans plusieurs enquêtes menées, les personnes en dessous des 25/30 ans avaient systématiquement un degré de confiance plus faible que celui des personnes plus âgées. L'une de ces enquêtes démontrait notamment que cette diminution de la confiance était d'autant plus marquée lorsqu'il s'agissait de milieux plus pauvres et moins éduqués. Il mettait en évidence les logements sociaux et les banlieues qu'il rattachait à des relations plus conflictuelles avec les services de police. Joséphine (101) mentionnait justement cette relation tendue entre la police et les habitants du quartier de Droixhe à Liège. Plus précisément, et en ce qui concernait les bandes de jeunes, elle déclarait : « *Dans les cités, la police tend à être perçue comme l'adversaire qui s'oppose aux quartiers des banlieues ou aux bandes de jeunes.* » - **Guillaume ROUX et Sébastien ROCHÉ** (P.734). C'est principalement cet article datant de 2016 qui sera utilisé pour aborder le thème du milieu social. On y découvre des interviews de jeunes vivant dans ces banlieues. Des déclarations qui s'avèrent utiles et intéressantes dans la mise en relation des perspectives.

Tous nos invités se montrent unanimes lorsqu'ils déclarent que la police est le plus souvent amenée à intervenir et à patrouiller dans les milieux défavorisés de la ville, et notamment Droixhe. Ils estiment par ailleurs qu'il s'agirait de l'un des éléments principaux jouant sur la propagation de leur mauvaise image auprès de la population jeune inhérente à ces lieux. Une réalité que développe Michel (PAB) : « *L'image négative est beaucoup plus perceptible chez les jeunes de quartiers défavorisés ou de ceux qui veulent vivre comme des défavorisés. Ils trouvent que c'est à la mode d'être dans les banlieues comme dans les clips de rap. Ce sentiment vient du fait qu'ils sont plus souvent contrôlés que les autres, car ils sont dans des endroits où il y a plus souvent des problèmes. Ils se sentent stigmatisés.* » Et ce sentiment de stigmatisation aboutit au fait que les jeunes ne veulent plus voir la police dans leur quartier. Ils ont l'impression que leur présence est uniquement là pour « *les faire chier* » comme le signalera Joséphine (101) totalement imprégnée de ce sentiment. L'article nous présente par ailleurs le témoignage d'un jeune affirmant que la police « *cherche des merdes pour tout et pour rien* » et que sa présence ne sert qu'à vouloir provoquer et envenimer les choses. Il qualifiera la relation entre la police et la banlieue de « *vieille rengaine* », laissant penser que les choses sont à ce point incrustées dans la tête de chacun des deux camps, que cela ne changera plus jamais. C'est effectivement ce qu'ont constaté les auteurs de cet ouvrage auprès de ce type de jeunes. Si leur sentiment de rejet et d'opposition envers la police est bien réel, et s'ils ont l'impression que celle-ci les 'emmerde' systématiquement, ils ne sont pas toujours en mesure d'en expliquer clairement les sources. L'article nous démontre que la plupart sont le plus souvent formés via les discours haineux des plus âgés du quartier. Des gars qualifiés de 'grand frère' et qui possèdent généralement un passé de délinquants.

Nous parlons ici de la mauvaise influence existant dans ces milieux et qui est bien connue auprès de nos policiers. En témoigne Pedro (101) : « *Les jeunes sont plus influençables et s'ils traînent avec d'autres qui détestent la police, ce sera pareil pour eux.* » Mouns, (PP), en ce qui le concerne, rappelle que ce phénomène de 'grand frère' peut également être joué par la famille : « *Si une personne va en prison, elle va en vouloir à la police, alors que ce n'est pas la police qui met en prison, mais bien le tribunal. Elle dira à ses enfants qu'elle est allée en prison à cause de la police et pas à cause de ce qu'elle a fait.* »

Michel (PAB) évoquait ces jeunes qui, afin d'être à la mode, s'ingéniaient à faire partie des banlieues. La raison : pouvoir imiter ce qu'ils voyaient dans les clips de rap. Et de fait, un jeune interrogé dans l'article de **ROUX et ROCHÉ** exprimait justement le fait qu'il écoutait les musiques de rap et prenait en compte ces paroles qui, la plupart du temps, désignaient la police comme l'ennemi à combattre. Toutefois, il existerait également une influence venant d'un aspect plus culturel.

Au côté de l'aspect influençable, on retrouve également l'aspect 'effet de groupe' qui peut y être assimilé. L'étude de **ROUX et ROCHÉ** mettait en avant le fait que les jeunes, bien plus que les aînés de la bande, utilisaient le mot 'nous' lorsqu'ils parlaient de leur quartier. De quoi afficher un sentiment de groupe et d'appartenance à celui-ci. Louise (PP) et Amélie (101) affirmaient que cet effet de groupe créait même chez les jeunes une volonté farouche de défier la police.

Ces éléments nous permettent de confirmer l'hypothèse 1. Le sentiment policier concernant leur image aux yeux de la population varie en fonction de l'âge et/ou de la classe sociale de cette population. Ainsi, ils éprouvent le sentiment d'être perçus comme des indésirables par la population plus jeune (moins et 25/30 ans jusqu'à l'adolescence). Un sentiment accentué plus encore lorsqu'il s'agit de jeunes issus des classes sociales défavorisées et vivant dans des banlieues. Ces jeunes pointés du doigt qui, au vu des articles précités, confirment cette opposition et cette mauvaise perception qu'ils témoignent vis-à-vis de la police. Même si, comme ils nous l'ont exprimé, la volonté des policiers n'est pas de stigmatiser cette jeunesse en difficulté, il est évident que leur ressentiment est plus spécialement perçu lorsqu'il s'agit des jeunes de banlieue.

2.2. Une violence problématique (hypothèse 2)

« *Les dix dernières années, le nombre de faits de violence contre de policiers a augmenté de 14%* ». Telle est la première phrase d'un article publié par le **SLFP**, premier syndicat de police en Belgique. Par ces dix années passées, il faut entendre la première décennie des années 2000. Lors de la mise à plat, nous insistions sur le fait que par le terme 'violence' nous comprenions aussi bien la violence physique que verbale. Nous pourrions reprendre une définition de la loi du 4 août 1996, relative au bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur fonction, une matière que nous avons eu l'opportunité d'étudier durant notre année universitaire.

Celle-ci prévoit : « *Chaque situation de fait où un travailleur ou une autre personne à laquelle le présent chapitre est d'application, est menacé ou agressé psychiquement ou physiquement lors de l'exécution du travail.* » Ce document du **SLFP**, nous fournit des informations intéressantes et utiles pour la présente mise en perspective de notre hypothèse.

Notre passage dans les bâtiments de justice de la ville de Liège nous a permis d'obtenir l'information faisant état d'une augmentation des faits de violences à l'encontre des policiers de cette ville. Si ces renseignements n'ont malheureusement pas pu être détaillés via des données chiffrées, ou par des distinctions concernant les différents types de violences, il n'en demeure pas moins vrai que cette information provient d'une source fiable travaillant au cœur du service traitant ses informations.

La violence verbale est celle qui est le plus mentionnée par les personnes que nous avons interrogées. Elle semble aussi être le principal dénominateur quant à leur sentiment d'augmentation des actes de violence envers eux. On parle ici d'outrages, d'actes réprimés par le Code pénal, mais aussi de simples remarques désobligeantes qui, à terme, peuvent avoir une incidence sur le ressenti de chacun. Dans son ouvrage, **René LÉVY** (P.153) s'attarde sur ces actes d'outrages à agent : « *Alors qu'en 1974 on comptait 11. 279 procédures pour outrage, rébellion ou violences à dépositaire de l'autorité, elles étaient 57. 167 en 2012. Soit 5 fois plus.* » Malgré le fait que cette analyse concerne la police française, il est évident, lorsqu'on la couple à nos données présentées, que les actes de violence envers les forces de l'ordre sont en augmentation. L'auteur précisera également que ces actes d'outrage tendent de plus en plus à être combinés avec des actes de rébellion. « *Les gens ont plus tendance à être outrageants. Quand on faisait peur, ça calmait les choses* », professe Pedro (101). Ce sentiment de se faire fréquemment insulter est perceptible chez les policiers. Ils voient le fait de se faire insulter comme étant devenu aujourd'hui une banalité. Certains ne tentent d'ailleurs plus de lutter contre ce phénomène, mais essaient d'en être moins affectés en rationalisant. C'est le cas d'Amélie (101) qui nous déclarait que même si elle se fait insulter, elle essaie de se convaincre que cette insulte n'est pas dirigée vers sa personne, mais vers son uniforme, et que les personnes s'adonnant à ces actes sont quelques fois en situation de crise, n'arrivant plus à se contrôler. Vincent (PP) et Joséphine (101) mentionnaient pour leur part les cris de provocation qu'ils pouvaient entendre en service. Des bruits s'apparentant à des cris de poules, rappelant ainsi la comparaison souvent péjorative faite entre cet animal de basse cour et les policiers. Les fameux poulets !

Toujours selon l'article de **René LÉVY**, il transpire que les contrôles d'identité, qui sont une pratique régulière du travail policier, sont désormais une source pouvant déboucher sur des actes de violence. Cette tension que crée cet usage policier est fortement ressentie par notre palette d'interrogés. Certains mentionnant l'attitude contestataire des personnes contrôlées, mais aussi et surtout les paroles qui en découlaient : « *Vous n'avez rien de mieux à faire ?* », « *Je ne suis pas un terroriste* », « *Allez plutôt arrêter les Dutroux* » des remarques déjà exposées dans un chapitre précédent.

Catherine GORGEON, continuant à exposer ces dires à la suite de statistiques, parlera (P.265) de la réaction des 15-24 ans face aux contrôles d'identité pratiqués par la police. Elle constate que c'est là la tranche d'âge présentant le plus haut taux de rejet de cette pratique, qu'ils qualifient comme une atteinte à leur liberté individuelle. L'exemple du 'Carré' où le travail des policiers consiste à contenir tout débordement et à préserver la sécurité passe par de nombreux contrôles d'identité lors de ces prestations. Même si le contrôle d'identité n'est pas repris comme aspect purement répressif de la police, il n'est pas mieux accepté chez les moins âgés, fêtards récurrents de ce lieu.

Même si elle est pointée comme étant en légère diminution, la violence physique n'en est pas en reste pour autant. Les rébellions actives sont également considérées par le personnel policier que nous avons interrogé, comme problématiques et en augmentation. Pedro (101) faisait remarquer que de plus en plus de collègues sont blessés à la suite d'un acte de violence physique subi à leur rencontre. D'ailleurs les données présentées en début de ce chapitre parlent aussi bien de violences physiques que verbales. Paul (PAB) rappellera les émeutes de Droixhe où il fut le témoin de jets d'objets en tout genre vers ses collègues. Une scène, qui plus est, se déroulait devant le commissariat de Droixhe, la cible visée tout expressément d'après les déclarations des personnes appréhendées. Il se souvient avoir été obligé d'employer des moyens de contraintes 'spéciaux' afin de faire reculer les auteurs de troubles et protéger ainsi ses collègues placés en première ligne, et victimes évidentes de ces projectiles. Mouns (PP), alors rattaché au service chargé de la gestion de ce lieu, évoquera quant à lui une autre émeute s'étant déroulée dans le 'Carré'. Dans un style identique à celui de l'attaque contre le commissariat de Droixhe, il sera notamment question de jets de bouteilles en verre et de pavés arrachés à la voirie des petites ruelles de ce lieu-dit. Il évoquera l'un de ses collègues sérieusement touchés à la tête par un de ces pavés.

Lors de nos entretiens, nous avons constaté que les policiers pointaient du doigt le laxisme de la justice en matière de répression pénale. Point évoqué et détaillé dans notre mise à plat. Ils y évoquaient le sentiment d'impunité qui en découlait et l'associaient à la montée de la violence envers leur fonction. Pour eux, le sentiment d'impunité balaye la peur de s'en prendre à la police. Que ce soit verbalement ou physiquement. Paul (PAB) affirme que les émeutes de Droixhe ne seraient jamais arrivées dans un passé plus lointain (puisque l'on y parle encore de la gendarmerie). À l'époque, il y avait la crainte et surtout du respect pour la police et la gendarmerie. Et notre homme de déplorer ce manque de fermeté judiciaire et de prôner un retour à des sanctions plus fermes et plus contraignantes afin d'endiguer ce sérieux problème. Pour reprendre une phrase de Pedro (101) déjà mentionnée : « *Les gens n'ont plus peur de frapper l'uniforme.* » Cependant, lors de notre entretien avec le magistrat, mais aussi suite à la lecture des articles du **SLFP**, nous nous sommes aperçus que des décisions de justice ont été prises afin de punir plus sévèrement les auteurs de faits de violence posés à l'encontre des policiers. Ainsi, suite à la loi du 8 mars 2010, le législateur a instauré des peines plus sévères en cas de coups et blessures envers des policiers. Et si les peines pour les coups et blessures volontaires sans préméditation n'ont pas évolué, celles-ci se voient doublées lorsque la préméditation est prononcée.

Notre magistrat nous faisait également part de la décision d'une tolérance zéro dans sa juridiction. Et ce à l'encontre de tout fait de violence visant les forces de l'ordre. Malgré ces nouvelles mesures, nos policiers témoignent d'un manque d'action de la justice. Toutefois notre magistrat nous donnait un élément permettant de comprendre ce ressenti policier, expliquant une volonté de la police pour obtenir une action beaucoup plus directe de la justice à charge des présumés auteurs. Et donc ce que les policiers ne savent pas forcément, c'est que cette méthode n'aboutirait pas systématiquement à des sanctions. De plus, elle n'est pas employée aussi souvent qu'ils l'estimeraient nécessaire. Ce sentiment peut venir d'une frustration et d'un ras-le-bol à la suite de l'augmentation de la violence. Et c'est vrai que ces policiers sont de plus en plus atteints psychologiquement par ce phénomène.

Le dernier point que nous aimerions aborder concerne l'autre facette des violences. Celles qui sont retournées contre les policiers. Plusieurs de nos invités ont fait mention d'une augmentation, qualifiée de 'mode » par certains, et ce en ce qui concerne les contestations de leurs actes par les citoyens. Ces actes, tout comme ceux traités ci-avant, semblent affecter particulièrement le sentiment de légitimité des policiers, comme nous en faisions part plusieurs de ces derniers, notamment Louise (PP). Allant plus loin, Dimitri (PAB) faisait mention des dépôts de plaintes, devenus de plus en plus nombreux à l'encontre de policiers. Cela dans le but de contester leurs interventions et leurs actes à l'égard des plaignants. Nous parlons ici d'instances, comme le sont le contrôle interne de la zone de police de Liège où le Comité P. Des institutions chargées d'enquêter quant aux plaintes de personnes portées à charge de policiers. Rappelons ces déclarations de Michel (PAB) qui soulignait grandement que la police devait faire attention à chaque acte qu'elle posait, car elle se savait largement surveillée. Et de mentionner notamment les caméras de surveillance et les contrôles internes. À l'inverse, nous disait-il, les suspects sont au fait de cette pression et en profitent, guettant impatiemment la moindre erreur policière. À cela on ajoutera la déclaration de Mouns (PP) qui expliquait : « *Un policier est doublement puni, pénalement et disciplinairement.* » Concernant ce problème, nous trouvons des éléments de réponses dans les documents du **SLFP**. Ces documents s'appuient sur des statistiques belges publiées par Belga. On y constate que durant la période allant de 2006 à 2014, hormis durant 3 années, les plaintes à l'encontre de policiers sont en augmentation. Pour reprendre l'année la plus proche, à savoir 2014, les suites données à ces plaintes étaient à 77% jugées sans fondement, soit l'équivalent de 2.078 dossiers. Et sur les 23% restant, 277 (10%) se voyaient renvoyés à l'autorité judiciaire et disciplinaire. Cela équivaut à un laissé en suspens le temps qu'une décision soit prise par une autre instance. Il y a donc effectivement une courbe représentant une augmentation des plaintes contre des policiers. Mais n'étant pas en mesure d'affirmer le maintien ou l'inversion de cette courbe, nous pouvons toutefois supposer que le nombre de dossiers ne donnant pas lieu à une sanction, et donc qualifiés de non fondés est assez conséquent. Ce qui n'enlève rien aux dommages moraux que peut entraîner le fait d'être auditionné par des services de contrôle.

Tout comme pour la première hypothèse, il paraît évident qu'une augmentation de la violence à l'encontre des policiers est bien présente et les affecte grandement. Du coup, nous pouvons en conclure que notre deuxième hypothèse est validée. Cela tant il est vrai que les policiers témoignent d'un manque de respect envers leur fonction associé à une perte de crainte quant aux sanctions découlant des violences faites à leur égard. De quoi saper le moral de certains. Même si des mesures pénales ont été prises afin de punir plus sévèrement les auteurs de tels faits, les policiers demeurent pessimistes en voyant que le problème ne s'éradique pas. Ajouter à cela l'impression qu'ils ont d'être devenus des suspects plus durement punis par leurs instances de contrôle que ne le sont les prévenus. Et cela même si les chiffres prouvent le contraire. On ajoutera que le constat d'une grosse perte de légitimité se voit accentué par un sentiment de n'être plus soutenu par les autorités. Ce qui crée un sentiment de fatalisme auprès des policiers.

2.3. Un sentiment difficile à juguler (hypothèse 3)

Si les deux premières hypothèses se voulaient être des causes quant au sujet étudié, l'hypothèse trois, reprenant le principe du cercle vicieux, pourrait être à la fois considérée comme une cause, mais aussi une conséquence des deux premières. Ce cercle vicieux consistait à expliquer qu'un sentiment négatif concernant leur image aux yeux de la population amènerait les policiers à changer leur comportement envers elle. Changement vers un aspect plus froid et plus autoritaire. Ce qui impacterait plus encore leur image négative et provoquerait une montée conflictuelle plus importante entre les deux parties.

L'analyse de l'hypothèse 1 nous a permis de conclure à un conflit entre les jeunes, plus précisément venant des quartiers défavorisés, et la police. Ce conflit démontrait les tensions provenant d'une présence policière perçue comme provocante et venant 'emmerder' les jeunes. Ceux-ci s'offrant de ce fait une rébellion face à l'autorité et à son intervention dans le secteur. Ce rejet, ainsi qu'une plus forte activité infractionnelle et délinquante, pousse les policiers à intervenir plus fréquemment dans ces quartiers. Le cercle vicieux est bien présent dans ce schéma. La police étant amenée à intervenir plus fréquemment dans les quartiers à risques, en l'occurrence Droixhe en ce qui concerne la Ville de Liège, fait que les jeunes perçoivent ces interventions comme provocantes et stigmatisantes. Du coup, ils les rejettent via des actes délictueux envers ces intervenants indésirables. Il n'en reste pas moins vrai que ces actes procèdent à alimenter la montée de la criminalité, et du coup, des interventions policières. En rend témoignage l'article de **ROUX et ROCHÉ** (P.739) dans « *La police et les quartiers, c'est la vieille rengaine.* »

L'analyse de la deuxième hypothèse, quant à elle, présente la montée chiffrée des actes de violence envers les policiers. Qu'elle soit physique ou verbale. Violence qui est, par ailleurs, le problème le plus souvent perçu par les policiers interrogés. Cette montée de la violence entraîne une frustration policière, car elle touche à la légitimité de leurs actions.

Émile (PP) nous parlait de ce collègue qui, par peur qu'on lui marche sur les pieds et qu'on lui manque de respect, avait décidé de se montrer très froid et même agressif lors de ses contacts avec toute personne. Ce qui a pour résultat d'obtenir un retour également agressif de la part de son interlocuteur. Luc (101), assez marqué, nous faisait part de ses craintes de voir l'augmentation de ces violences envers les policiers aboutir à une intervention d'emblée plus ferme, voire plus musclée de la part de ces derniers. Chose qui entraînerait encore plus de violence. Cette hypothèse '2' débouche, elle aussi, sur un cercle vicieux.

Ce cercle vicieux et les conséquences de nos deux premières hypothèses font que si une solution n'est pas trouvée afin de casser la boucle, cela ne fera qu'accentuer le ressentiment policier et pourra, de ce fait, être également qualifié de cause. Nous vous parlions des conséquences quelques points auparavant. L'une expliquait la démotivation policière avec des intervenants qui nous expliquaient qu'elle provoquait, chez certains de leurs collègues, un traitement stéréotypé des interventions. Et qu'importe leur ampleur. D'autres, comme Mouns (PP) et Louise (PP) affirmaient ne pas faire ce métier pour être aimés. En reprenant la théorie de la justice procédurale (figure 1), la qualité des interactions avec la population diminuant, cela provoquera une diminution de leur confiance envers les policiers, et, du coup, une moins grande volonté de coopérer. Tout cela en écornant fortement l'image de la police.

Nous pouvons affirmer que si le cercle vicieux est bien présent, ses conséquences sont également bien réelles. Si plusieurs de nos interlocuteurs ne semblent pas optimistes quant à une possibilité de changement, d'autres se penchent sur la recherche de solutions permettant d'écrire le mot fin sur ce phénomène. Les deux solutions principales étant le rétablissement de sanctions plus sévères concernant la criminalité et la création de contacts et de liens durables entre la police et la population (notamment les jeunes).

3. Légitimité

Nous vous présentions la domination rationnelle légale de **Max WEBER** comme outil sociologique désignant la légitimité. Et ce terme de légitimité a été plusieurs fois mentionné par nos soins ou par ceux des diverses personnes interrogées. Tout d'abord nous avons rattaché cet outil à la théorie de la justice procédurale de **René LÉVY**. Théorie présentant la relation entre la police et la population comme essentielle quant à l'image policière et la légitimité de leurs actions par le degré de volonté de coopérer. L'image policière est donc bien rattachée au sentiment de légitimité de leur fonction.

Ce point est principalement évoqué lorsqu'il concerne les violences à l'encontre de la police et les attitudes contestataires de la population envers les actions policières. Les rébellions et les outrages à agents font partie du travail du policier. Dès lors, il ne faut pas se risquer à simplifier cette situation en affirmant que tout acte de violence à son encontre, affecte la légitimité de la police. Nous mentionnons ici un phénomène d'augmentation de ces actes, provoquant le sentiment que l'autorité policière n'est plus acceptée ni respectée par la population sur laquelle elle l'exerce.

Comme nous l'expliquions en début de présentation, la domination rationnelle légale se veut légitimer le respect des règlements et des lois. Et le service en charge de veiller à ce respect se trouve dans cette institution qu'est la police. Les actes de rébellion passifs ou actifs montrent un réel rejet de cette domination. Tout comme les remarques contestataires dont Louise (PP) et Dimitri (PAB) nous parlaient. Ces derniers voyaient ces remarques comme un manque de respect à leur fonction, montrant une remise en cause systématique de leurs actes par la population. Cela allant même jusqu'à des dépôts de plaintes. Des plaintes il est vrai souvent infondées comme l'a démontré les chiffres présentés par Belga.

On pourrait également reprendre les dires de Pedro (101) qui nous faisait part du discrédit apporté à sa fonction par le laxisme pénal. Pour lui, le fait que les peines du tribunal ne suivent pas, et sont même parfois inexistantes, lui renvoie non seulement l'image d'un travail inutile de sa part, mais aussi le fait de tenir le rôle du méchant. Il faut savoir que Pedro a procédé à un aspect répressif envers une personne, et que cela n'a pas été suivi par l'instance supposée confirmer son action : « *Le fait que la justice ne suive pas fait perdre du crédit à nos actes.* »

La plupart des policiers ayant participé à cette enquête témoignaient du rejet intempestif concernant la partie répressive de leur fonction, que celle-ci fait partie intégrante de leurs attributions et de leurs missions. C'est vrai, qui plus est, que c'est là une partie importante du travail du policier. C'est même le pourquoi de la création de ce 'métier'. Un métier essentiellement basé sur le respect des lois et des règlements. Nous pourrions ici à nouveau citer **Max WEBER** concernant cet aspect de légitimité. Dans son ouvrage 'LE SAVANT ET LE POLITIQUE', 1919, il n'hésitait pas à déclarer (P.22) : « *L'État est l'institution qui possède le monopole de la violence légitime.* » Or, à travers l'état, ce monopole est entre autres confié à la police. Pourtant, aujourd'hui, la montée de la violence à l'encontre la police témoigne indiscutablement d'un rejet plus que réel de cette facette. Pour illustrer ces propos, nous pourrions ici reparler de l'incident Georges Floyd. Une arrestation qui a engendré de nombreuses manifestations à travers le monde afin de dénoncer les violences policières. Or, cette théorie de **Max WEBER** est remise en cause dans 'LA FIN DU MONOPOLE DE LA VIOLENCE LÉGITIME ?', 2003, de **Catherine COLLIOT-THÉLÈNE**. Là, cette philosophe française ayant fait de nombreuses recherches sur les pensées de ce sociologue qu'est Max WEBER, expliquait (P.29) : « *Stefan Breuer et, après lui, Andreas Anter illustrent l'érosion du monopole étatique de la violence en citant quelques statistiques inquiétantes témoignant de l'impuissance (relative) de l'État face à la montée de la criminalité, petite et grande.* » Ainsi donc, cette chercheuse témoigne de la fin du monopole de la violence légitime, exprimant la montée des formes de criminalités usant de violence. À nouveau, la légitimité est remise en question.

4. Éléments de réponse

4.1. *Différences de perception entre les interviewés*

Un élément intéressant à analyser et qui justifiait bien évidemment notre volonté de diversifier notre panel de policiers interrogés est la mise en avant de diverses différences de perception concernant notre sujet. Des différences de vue en fonction de l'âge, du sexe, de l'ancienneté, de la fonction ou encore du service auquel ils ou elles appartenaient. Il est à noter que, dans la majorité des cas, il n'existe pas de témoignage allant dans une autre direction ou contredisant largement l'avis général. Nos interlocuteurs ont été, la plupart du temps, dans la même direction. Et cela tout partageant le même sentiment. Il existera néanmoins quelques visions différentes qui, sans être profondes, doivent toutefois être exposées.

L'âge et l'ancienneté n'engendrent pas d'énormes différences entre les déclarations de nos policiers. Le seul point que nous pourrions relever concerne l'attitude plus impulsive et autoritaire des plus jeunes. Et ce comme nous l'avait mentionné Pedro (101), fort de ses 19 ans de service. Qu'on se souvienne aussi de ce que, un peu plus haut dans cette enquête, nous avait déclaré Michel (PAB), 28 ans et 6 ans de service. Il ne lui est pas possible de rester stoïque face à tout type d'insultes. Notamment celles touchant un membre de sa famille. « *Tu insultes ma mère, tu prends une trempe.* » Nous pouvons également parler de Vincent (PP), 31 ans et 3 ans d'ancienneté, qui se qualifiait de policier strict, sévère, mais juste. Affirmant, nous disait-il, une volonté d'autorité suite à sa sévérité. Cependant cette idéologie ne peut pas s'appliquer de manière générale. Il est à noter que concernant Joséphine (101), 25 ans et 2 ans d'ancienneté ou Louise (PP), 29 ans et 6 ans d'ancienneté, cet aspect n'est pas abordé.

La différence la plus marquante concerne le service en fonction des policiers. Nous avons décelé, suivant que la personne interrogée appartenait à tel ou tel service, des différences notoires concernant leur relation avec la population. C'est ainsi que lorsque nous avons interrogé des membres de la Paix publique, nous avons ressenti beaucoup plus de pessimisme. Leurs déclarations se montraient plus tranchées, affirmant presque tous que leur image, aux yeux de la population, était négative et que cette dernière, de façon générale, n'appréciait guère la police. À l'inverse, nous avons ressenti un avis plus mitigé et même plus positif du côté du peloton anti-banditisme. Ceux-ci, déclaraient, ne pas se sentir détestés par tout le monde, parlant ici de moitié de population. Entre ces deux services bien distincts, nous placerons le service d'Intervention. Cette différence entre ces services peut s'expliquer par ce qui les sépare, notamment concernant leur relation avec la population. Ainsi, suite à sa fonction, la Paix publique est en contact presque permanent avec la population. Leurs patrouilles dans le centre-ville liégeois ainsi que les nuits passées dans le 'Carré' sont des lieux n'étant jamais abandonnés des civils, et leur mode pedestre offre une proximité accrue. Le Peloton anti-banditisme côtoie à moindre échelle les citoyens, le mode de patrouille véhiculé en étant l'une des principales causes. De plus il inspire une crainte supplémentaire, comme l'affirmaient Michel (PAB) et Dimitri (PAB), qui pourrait influencer le comportement des personnes à leur égard.

Du côté du service d'Intervention, l'aspect se dégageant plus particulièrement dans leur service s'avère être leur volonté de créer un lien social en vue d'améliorer la situation. Luc (101) et Amélie (101) appuyaient que prendre du temps à créer un lien et un meilleur contact était une solution pour améliorer l'image de la police. Cette volonté allant en concordance avec les déclarations affirmant que le service Intervention était de plus en plus rapide sur chaque mission, n'ayant pas le temps de s'y éterniser. Contrairement à la Paix publique et au Peloton Anti-Banditisme qui ne témoignaient pas la même ferveur pour cet aspect social.

Concernant le sexe de la personne interrogée, il n'a guère eu de différence quant aux déclarations relatives à notre sujet.

4.2. Influence médiatique

Nombreux sont nos interlocuteurs à avoir mentionné l'influence incroyable que pouvait avoir l'actualité sur leur image. Ce phénomène fut largement perceptible à la suite des manifestations et autres événements relatifs au cas Georges Floyd. Si nos hypothèses se sont avérées concluantes, il nous semblait malgré tout important d'aborder ce sujet. Et cela même si son émergence tardive dans l'élaboration de notre enquête ne nous a pas permis de l'approfondir.

L'influence de l'actualité sur l'image policière avait été abordée lors de déclarations affirmant que celle-ci était ressentie positivement, à la suite du meurtre des deux policières lors de l'attaque du lycée de Waha. Image par contre ternie lors des manifestations des gilets jaunes. Cette image policière fut cependant bien plus impactée lors de la mort de Georges Floyd. Et ce suite à une intervention policière assez musclée. Dès la diffusion d'images sur les réseaux sociaux et sur les chaînes de télévision du monde entier, nombre de manifestations dénonçant les violences policières ont eu lieu aux quatre coins de la planète. Si nos policiers ont parlé de la stigmatisation qu'elles ont créée, ils dénoncèrent également l'influence incroyable que les médias ont eue. Or, quelques mois avant l'incident américain, alors que nous discutons avec Vincent (PP) et Émile (PP), ces derniers abordèrent de manière pondérée le sujet des médias. Ils faisaient toutefois part de leur inquiétude quant aux vidéos d'interventions policières qui circulent de plus en plus sur les réseaux sociaux - suite bien évidemment à la multiplication et l'amélioration des smartphones - et les commentaires souvent haineux envers leur fonction, qui les accompagnaient. À propos de ce sujet, Dimitri (PAB) et Louise (PP) précisait que le danger résidait dans le fait que la vidéo ne prenait en compte que la partie où la police usait de violence, ne montrant jamais ce qu'il s'était passé en amont, et qui justifiait sans nul doute l'intervention musclée des forces d'intervention.

Michaël MEYER a notamment écrit deux articles concernant cette nouvelle tendance. Dans ‘VOIR ET ÊTRE VU. L’IMAGE DE LA POLICE ENTRE PROFESSIONNELS, MÉDIAS ET PUBLICS’, 2012, il la qualifie de ‘copwatch’. Il y fait notamment part de l’inquiétude qui règne aujourd’hui au sein de la police. Une police qui se sent contrôlée en permanence. Ce qui bien évidemment engendre un stress plus important encore, lors d’interventions. Dans son deuxième article, ‘POLICER L’IMAGE’, 2013/1, (P.18), **Michaël MEYER** explique cette inquiétude : « *Chaque policier est rendu sensible au fait qu’il peut faire l’objet d’un soudain intérêt médiatique par le truchement d’enregistrements de sa voix ou de ses actes, devenant matière à une médiatisation critique. Dans un contexte d’hypervigilance à l’image de l’institution, se faire remarquer dans les médias, c’est prendre le risque de devenir une menace pour le service et d’être pénalisé dans son avancement professionnel.* » Et c’est bien évidemment ce phénomène ‘copwatch’ qui est à l’origine du scandale médiatique survenu lors de la mort de Georges Floyd.

Le premier article de **Michaël MEYER** faisait mention d’un ouvrage écrit, à nouveau, par **Catherine GORGEON** et ayant pour titre : ‘SOCIALISATION PROFESSIONNELLE DES POLICIERS ? LE RÔLE DES ÉCOLES’, 1996. C’est là qu’on retrouvait une étude dans laquelle on montrait, qu’en France, 94% des aspirants à l’école de police pensaient que les médias propageaient une mauvaise image de la police.

Pour reprendre avec Luc (101) un exemple plus proche de notre étude, nous vous rappellerons qu’il nous avait fait part de son intervention... médiatisée. Il nous informait qu’il avait demandé à être reçu par les personnes concernées par cette intervention, ainsi que par son autorité. Cela dans le but de pouvoir s’expliquer et surtout de tenter d’aplanir la situation. Demande qui lui fut refusée. À la suite du non-fondement de la plainte portée à son encontre, plainte enregistrée auprès de son instance de contrôle, il avait réclamé le droit de déposer plainte à son tour. Une plainte pour diffamation et dans le but d’obtenir une aide juridique. Mais ici aussi il reçut un avis négatif de sa direction qui l’encouragea même à ne plus prêter attention à cette histoire. C’était pourtant son droit, en référence à l’article 52 de la Loi sur la Fonction de Police (LFP) du 5 août 1992.

Suite à leur large médiatisation, l’influence des événements relatifs à l’actualité est un élément qui ne doit plus être ignoré. Bien que phénomène assez récent, il est aujourd’hui de grande importance. Là où nos hypothèses ont leur force, en plus de leur véracité, ce sont des phénomènes plus anciens, ayant connu des variations et des études plus importantes. Elles ont un impact dans le temps.

5. Réponse

Nous venons d'analyser tous les éléments constituant la réponse finale à notre questionnement. À savoir : *‘Quelle est la perception que les policiers de première ligne de la Zone de Police de Liège ressentent concernant leur image aux yeux de la population ?’*

Ce qui est intéressant lorsque nous analysons nos éléments de réponses, en l'occurrence nos hypothèses, est qu'en plus de se compléter, elles sont étroitement liées. En effet, si le schéma H1 + H2 + H3 = notre question de recherche, on pourrait aussi parler de H123.

Nous avons déjà exposé en quoi l'hypothèse 3 concernant le cercle vicieux était non seulement une cause, mais également une conséquence. Notamment en ce qui concerne l'hypothèse sur la jeunesse et la violence.

Nous ne vous ferons pas l'affront de redétailler chaque hypothèse et de rendre cette réponse lourde et redondante.

Pour tout simplement répondre à notre question, nous vous dirons que le ressenti du policier quant à la perception de son image aux yeux de la population est essentiellement négatif. Il a le sentiment de ne pas être aimé par la population. En particulier par les plus jeunes. Cela tant il est vrai que ces derniers témoignent d'une attitude plus rebelle et plus irrespectueuse à l'égard des services de police. Les jeunes des quartiers dits défavorisés sont principalement pointés du doigt. Les tensions perçues affirment une dualité entre ces bandes de jeunes arpentant les rues de leur quartier, et la police y intervenant ou patrouillant en prévention de la criminalité présente. D'où une présence policière accrue vue comme provocante par les jeunes et nécessaire par les policiers.

Ce sentiment qu'ont les policiers d'être mal perçu est amplifié par l'augmentation des formes de violence envers eux. Des violences physiques provoquant des blessures et incapacités de travail. Des violences verbales qui sont devenues aujourd'hui monnaie courante. Finalement, tous ces actes remettent la légitimité policière en cause. Résultat : des policiers devenus plus méfiants et beaucoup moins réceptifs à des contacts avec le citoyen. Nous avons vu qu'aujourd'hui, un simple contrôle d'identité pouvait déboucher sur des outrages et des formes diverses de rébellion. Cette remise en cause du travail du policier, perçue notamment au travers de nombreuses réclamations et plaintes émanant des citoyens et envoyées auprès des organes de contrôle de la police, sapent de plus en plus le moral et la motivation de ceux qui portent un uniforme portant le nom : 'Police'.

Ce qui est intéressant de remarquer, c'est que les auteurs de ces faits de violence sont majoritairement les jeunes issus de quartiers paupérisés. Ce qui est plus grave, c'est que ces jeunes sont de plus en plus... jeunes. Ce sont là deux éléments qui corroborent les déclarations de nos intervenants. Des hommes et des femmes qui affirment que l'augmentation de la violence qu'ils ressentent est encore plus fortement perçue par les plus jeunes des quartiers. Pour rappel : les événements d'émeutes déjà évoqués se déroulant dans le 'Carré' et à 'Droixhe' étaient l'apanage de jeunes de moins de 30 ans. Des individus n'hésitant pas à lancer sur la police des projectiles tels que des pavés ou des bouteilles en verre.

Pour un policier, le fait de se sentir devenir 'l'ennemi', et ce suite à l'augmentation d'actes de violence perpétrés par cette jeunesse sur laquelle l'avenir repose, mais aussi de constater que l'éducation parentale, où l'éducation du quartier, ne tend pas à améliorer la situation, est devenu chose plus que difficile à vivre. De plus, le refus grandissant de la coopération à l'injonction policière attestant de la non-acceptation de la légitimité rationnelle des lois et règlements instaurés en notre pays, met encore plus à mal le ressenti policier. Il apparaît donc que nos hypothèses, en plus d'être liées l'une à l'autre, fournissent une réponse à notre question. S'il est vite apparu que la perception policière concernant son image aux yeux de la population touchait plus au négativisme qu'à son contraire, nous avons pu tenter d'y répondre d'une manière que nous voulions la plus précise possible.

Il est évident que la violence émanant des jeunes de quartiers n'est pas l'unique réponse, et que le but n'est pas de stigmatiser et renforcer ce conflit. Cela étant, elle n'en demeure pas moins un élément important qui nous démontre l'impact qu'elle peut avoir sur un policier. D'où, et en général, une perception négative, principalement vis-à-vis de jeunes essentiellement issus de quartiers défavorisés. Et nos invités de parler d'une violence des jeunes qui semble être en nette augmentation.

Cette situation en arrive bien évidemment à créer un cercle vicieux. D'un côté nous découvrons des policiers repliés sur eux-mêmes et ne désirant plus créer un contact favorable avec la population. Cf. des déclarations du genre : « *Je ne suis pas payé pour être aimé* ». De l'autre des jeunes, qui se disent harcelés, et qui n'ont plus qu'une envie : en découdre avec ces 'bandes d'emmerdeurs'. La faute aussi à un sentiment d'impunité engendré par une justice trop laxiste, débordée par son manque de moyens, mais également par le manque de recul de certains juges.

DISCUSSION

1. Analyse de déclarations

Il est intéressant de soulever quelques remarques sur les déclarations recueillies auprès des policiers.

Ainsi, nous avons systématiquement constaté que les policiers mentionnaient une population ne les respectant plus et n'ayant plus peur et de leurs services et de la sanction. Ils réclamaient le retour à des peines plus sévères afin de réinstaurer cette peur de la sanction et, du coup, la crainte de commettre des infractions face à des policiers. Le terme respect se traduisant du coup par la crainte vis-à-vis de leur fonction et non par le fait d'être bien vu et aimé en tant que policier. Ainsi nous pouvons supposer que si le respect grandissait à la suite de la peur envers la police, et ce même si leur image est mauvaise, cela leur conviendrait. De plus, nous avons vu que les policiers ressentaient leur fonction répressive, comme étant une grande source alimentant leur sentiment de mauvaise image. Pourtant, ils sont plusieurs à dénigrer l'évolution de la police qu'ils qualifient de trop sociale et plus assez répressive. Ce point rejoignant le précédent, Il y a une volonté de rendre la police plus répressive, tout en sachant que c'est là un élément alimentant son image négative. Dans son article de 1994 (P.261), **GORGEON** mentionnait déjà une volonté du public d'avoir « *une police plus humaine et plus proche de la population.* »

Autre remarque, si plusieurs articles mentionnent le profilage ethnique concernant le sujet des jeunes de banlieues, aucune distinction n'a été faite lors de nos entretiens avec les policiers. Ceux-ci n'abordant jamais le sujet.

2. Pistes futures

Malgré les conditions de travail difficiles, suite à cette pandémie qui continue à bouleverser le monde alors que nous arrivons à la conclusion de notre sujet de mémoire, nous avons pu demeurer assez complets dans nos recherches. Il n'en demeure pas moins que, lors de conditions 'normales', quelques devoirs supplémentaires auraient permis d'apporter l'une ou l'autre touche supplémentaire au présent travail. Mais ce sans pour autant en modifier l'essentiel.

Ainsi, nous aurions aimé pouvoir observer le travail d'une patrouille policière dans le quartier Droixhe ou dans le 'Carré'. Cela afin d'avoir notre propre ressenti et de pouvoir les confronter - en bien ou en mal - avec celui de nos interlocuteurs.

Nous aurions aussi voulu avoir un entretien complémentaire avec un(e) professeur(e) donnant des cours de citoyenneté. Et cela concernant les déclarations des policiers de souhaiter pouvoir informer les élèves du rôle que joue la police. Pour eux, cela aurait pu être bénéfique.

Enfin, l'impact du Covid-19 est une autre source de conflits qui auraient pu affiner plus encore nos informations. C'est vrai qu'à ce niveau, le travail policier fut régulièrement mis en avant dans l'actualité de la pandémie. Tout d'abord par leur fonction de veiller au respect des mesures prises par le Politique, mais également dans la gestion de cette crise au sein de leur propre corps. Comment la population a-t-elle perçu et perçoit encore cette nouvelle fonction légitimée par des lois et règlements axés sur les mots répression et prévention ? Malheureusement ce phénomène est largement d'actualité et demanderait énormément de temps afin d'être étudié et incorporé dans l'étude de notre sujet.

CONCLUSION

Suite à ce travail, nous voici donc en possession d'un article supplémentaire concernant l'image de la Police. Sauf qu'ici la vision change de camp pour se concentrer sur la perception qu'ont ces hommes et femmes arborant leur uniforme aux teintes bleues, de la vision de leur image aux yeux de la population. Au vu du peu d'ouvrages ayant trait à notre travail, il n'était guère aisé de se lancer dans cette recherche. Mais en fin de compte, cela s'est révélé utile par la suite et nous a permis de boucler nos hypothèses. Nous avons pu compter sur des policiers qui nous ont livré leur ressenti et nous ont permis d'y voir plus clair. Ils nous ont montré que notre questionnement avait du sens eu égard à leur vécu professionnel et que, comme nous le pensions d'entrée de jeu, c'était bien leur légitimité qui était mise à mal suite à cette sensation d'être en 'guerre' avec une certaine partie de la population. En guerre surtout face à une augmentation de la violence, physique certes, mais surtout verbale. De quoi leur donner le sentiment qu'ils n'exercent pas leur métier de la bonne manière. Une image renvoyée principalement par une jeunesse venue de quartiers défavorisés, et qui perçoit leur présence comme une provocation. Ajoutez à cela des jeunes de familles peut-être plus aisées et dont le but est uniquement de s'amuser 'à fond la caisse' et de s'alcooliser le plus possible. Des jeunes qui jugent une surveillance policière comme totalement inutile. Vient s'ajouter à cela le fait qu'aujourd'hui, l'image policière ne semble plus soutenue par l'éducation parentale et scolaire. Une image également exploitée par les médias et les réseaux sociaux toujours à la recherche d'un buzz et de sensationnel. Une image stigmatisée aussi, par le comportement de quelques 'mauvais' policiers. Nos interlocuteurs éprouvent le sentiment d'être 'abandonnés' de tous côtés. Notamment par la Justice qui discrédite leur travail répressif.

Si une démotivation reste palpable, il n'en demeure pas moins qu'il existe chez nombre d'entre eux une volonté de faire changer les choses. Une volonté de redonner à la fonction tout le respect qu'il lui est dû. Une volonté de recréer un contact favorisant la relation. Qu'elle soit de manière générale ou plus ciblée.

Cependant, il est difficile d'affirmer que cette étude nous donne un sentiment généralisé au sein de la police belge. En cause : le faible échantillonnage des personnes interrogées et puis, bien entendu, le fait que nous nous sommes attachés à une seule zone de la région liégeoise. Nous pouvons néanmoins penser que puisque les avis reçus abondaient généralement dans le même sens, cette recherche reste donc à prendre au sérieux. Elle peut même ouvrir la porte à des travaux de plus grandes envergures et allant encore plus en profondeur. Mais ce avec un panel d'intervenants beaucoup plus élevé, et se situant un peu partout dans le pays. Pour ce faire, il sera nécessaire d'augmenter le nombre d'entretiens, de rencontrer des personnes extérieures au monde de la police, mais en relation avec celui-ci et concernées par leur ressenti. Il faudra aussi pratiquer des observations sur le terrain même des interventions. Et puis, pourquoi pas, partir à la rencontre de jeunes et tenter d'y voir plus clair au quant à leurs relations tumultueuses avec la police. Qu'en est-il aussi des policiers travaillant en zones rurales ? Des zones qui,

généralement, ne comprennent pas des quartiers de type défavorisé ou des lieux où la fête se conjugue presque au quotidien ? Un questionnement, comme on le voit, permettant d'explorer d'autres horizons.

Nous terminerons ce mémoire par deux citations tirées de l'article de **GORGEON** de 1994, page 245, ainsi que celui de **LÉVY**, 2016/2, page 142. Des conclusions finalisant parfaitement celle de notre étude.

« Il n'y a pas de société qui aime ou qui n'aime pas la police. Il y a des groupes sociaux qui soutiennent certaines formes d'activité policière et pas d'autres. Il y a des groupes sociaux qui éprouvent une grande confiance dans les vertus de l'intervention policière et d'autres où cette confiance est plus limitée. Enfin, d'autres groupes sociaux déplorent ce qu'ils considèrent comme des excès de l'interventionnisme policier dans des sphères qui devraient être à l'autorégulation du social. ». – **GORGEON**.

« En tant que dispensateurs d'un mal, les policiers ne peuvent escompter être aimés de tous, et tout le temps. Laisser croire que le consentement à la police puisse avoir un caractère universel est une illusion dangereuse. » - **LÉVY**

BIBLIOGRAPHIE

- Lévy René, « La police française à la lumière de la théorie de la justice procédurale », *Déviance et Société*, 2016/2 (Vol. 40), p. 139-164. DOI : 10.3917/ds.402.0139.
- Camerati Nicolas, « La « performance » de la police dans l'espace public », *Sociétés*, 2006/4 (n° 94), p. 77-90. DOI : 10.3917/soc.094.0077.
- Roux Guillaume, Roché Sébastien, « Police et phénomènes identitaires dans les banlieues : entre ethnicité et territoire. Une étude par *focus groups* », *Revue française de science politique*, 2016/5 (Vol. 66), p. 729-750. DOI : 10.3917/rfsp.665.0729.
- Gorgeon Catherine. Police et public : représentations, recours et attentes ; le cas français. In : *Déviance et société*. 1994 – Vol.18 – N°3. Pp. 245-273. DOI : 10.3406/ds.1994.1345
- Kauffmann Elisabeth, « « Les trois types purs de la domination légitime » de Max Weber : les paradoxes de la domination et de la liberté », *Sociologie*, 2014/3 (Vol. 5), p. 307-317. DOI : 10.3917/socio.053.0307.
- European Social Survey « Trust in Justice : Topline Results fom Round 5 of the European Social Survey »
- Meyer Michaël, « Policer l'image. Nouvelles trajectoires professionnelles et risques médiatiques dans la communication policière en Suisse », *Politiques de communication*, 2013/1 (N° 1), p. 59-94. DOI : 10.3917/pdc.001.0059.
- Michaël Meyer. Voir et être vu. L'image de la police entre professionnels, médias et publics. *Questions pénales*, CESDIP, 2012, XXV (5), pp.1-4. fahal-00835182f
- Colliot-Thélène Catherine. La fin du monopole de la violence légitime ?. In: *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 34, 2003, n°1. A la recherche d'une légitimité politique. Crise de la santé publique à l'Est. pp. 5-31. DOI : <https://doi.org/10.3406/receo.2003.1594>
- Max Weber. Le savant et le politique. 1919. <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.wem.sav>
- Gorgeon, C. (1996). Socialisation professionnelle des policiers : le rôle de l'école. *Criminologie*, 29 (2), 141–163. <https://doi.org/10.7202/017393ar>

Législation

- Loi du 4 août 1996 article 32 ter relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail

- Loi sur la Fonction de Police du 5 août 1992 article 52
- Loi du 8 mars 2010 article 2 relative à la circonstance aggravante pour les auteurs de certaines infractions commises envers certaines personnes à caractère public

Documents de terrain

- Protocole des violences envers les policiers du SLFP (2011), Violences contre les policiers : pour une approche globale
- Belga News Agency. Plaintes Comité P contre policiers. 30 novembre 2015.

ANNEXES

1. Entretiens

	DATE	LIEU	DUREE	PROFIL
N°1 Vincent	13/12/2019	Commissariat de l'informateur	52:24	Homme, 31 ans, 3 ans de police, inspecteur, PP
N°2 Emile	14/12/2019	Mon domicile	48:21	Homme, 33 ans, 13 ans de police, inspecteur, PP
N°3 Mouns	25/03/2020	Commissariat de l'informateur	50:34	Homme, 42 ans, 11 ans de police, inspecteur principal, PP
N°4 Joséphine	28/03/2020	Mon domicile	53:13	Femme, 25 ans, 2 ans de police, inspecteur, Jupille
N°5 Michel	10/04/2020	Habitation de l'informateur	50:42	Homme, 28 ans, 6 ans de police, inspecteur, PAB
N°6 Paul	04/05/2020	Commissariat de l'informateur	55 :09	Homme, 44 ans, 18 ans de police, inspecteur, PAB
N°7 Luc	07/06/2020	Commissariat de l'informateur	54 :48	Homme, 40 ans, 17 ans de police, inspecteur principal, 101
N°8 Pedro	08/06/2020	Commissariat de l'informateur	43 :02	Homme, 39 ans, 19 ans de police, inspecteur, 101
N°9 Dimitri	19/06/2020	Commissariat de l'informateur	51 :15	Homme, 37 ans, 18 ans de police, inspecteur, PAB
N°10 Louise	26/06/2020	Commissariat de l'informateur	30 :16	Femme, 29 ans, 6 ans de police, inspecteur, PP

N°11 Magistrat	03/07/2020	Bureau de travail de l'informateur	48 :07	Homme, quarantaine d'année, 21 ans de magistrature, magistrat parquet de Liège
N°12 Amélie	03/07/2020	Commissariat de l'informateur	25 :52	Femme, 33 ans, 15 ans de police, inspecteur, 101

2. Guides d'entretiens

2.1 Premier guide

1) Présentation :

Pouvez-vous vous présenter de manière générale ?

- Âge
- Situation familiale

Pouvez-vous vous présentez professionnellement (parcours) ?

- Entrée en fonction
- Différents postes/services
- Différentes zones de police

2) Lieu de travail :

Pouvez-vous présentez votre lieu de travail ?

- Description zone
- Description service actuel

Pouvez-vous expliquer votre fonction actuelle ?

- Objectifs
- Missions
- Population d'interaction

3) Sujet coté généralité :

La population est-elle présente dans la fonction de policier selon-vous ?

- Dans quel cadre ?
- Quelle importance y donnez-vous ?

Y a-t-il une attitude type lorsqu'on est visible par la population pour un policier ?

- Pensez-vous que cette attitude est adaptée ?

Quel est votre sentiment sur l'image que la population a de la police ?

- Pourquoi ?
- Donc c'est un ressenti personnel ?
- Au quotidien comment cela se concrétise ?
- Comment expliqueriez-vous cela ?
- Mettez-vous en place des choses pour faire évoluer cela ? (à votre niveau et au niveau de la zone de police)
- Que pensez-vous qu'il faudrait faire ?

Qu'est-ce qui influence cette image selon-vous ?

4) Sujet coté personnel :

Êtes-vous régulièrement amené à entrer en interaction avec la population dans votre fonction actuelle ?

Dans quelle cadre ces interactions existent-elles ?

Comment décririez-vous la qualité de ces échanges ?

- Pourquoi ?
- Qu'est ce qui fait que vous portez ce jugement ?

Quel est votre sentiment sur l'impression reçue par la population sur votre présence/vos actes ?

Avez-vous quelque chose d'autre à ajouter par rapport à notre échange ?

2.2 Dernier guide

1) Présentation :

Pouvez-vous vous présenter d'une manière générale ?

- Âge
- Situation familiale

Pouvez-vous vous présenter professionnellement (parcours) ?

- Entrée en fonction
- Raisons de l'entrée à la police
- Différents postes/services
- Différentes zones de police

2) Sujet coté généralité :

La relation avec la population est-elle fortement présente selon vous ?

- Dans quel cadre ?
- Quelle importance y donnez-vous ?

Quelle attitude type est de mise dans la relation avec la population ou lorsqu'on est visible par celle-ci ? Ou pensez-vous au contraire qu'il y ait plusieurs types d'attitudes possible ?

Quel est votre sentiment sur l'image que la population a de la police ?

- Vous semble-t-il que cette perception est justifiée ?
- Donc c'est un ressenti personnel ?
- Au quotidien comment cela se concrétise ?
- Comment expliqueriez-vous cela ?
- Mettez-vous en place des choses pour faire évoluer cela ? (à votre niveau et au niveau de la zone de police)
- Que pensez-vous qu'il faudrait faire ?

Qu'est-ce qui influence cette image selon-vous ?

- Mettez-vous en place des moyens pour changer cela ? (à votre niveau et au niveau de la zone de police)
- Est-ce un sentiment général parmi vos collègues ?

3) Sujet coté personnel :

Êtes-vous régulièrement amené à entrer en interaction avec la population dans votre fonction actuelle ?

Dans quelle cadre ces interactions existent-elles ?

Comment décrieriez-vous la qualité de ces échanges ?

- Pourquoi ?
- Qu'est ce qui fait que vous portez ce jugement ?

Quel est votre sentiment sur l'impression reçue par la population sur votre présence/vos actes ?

4) Soutiens :

Pensez-vous que la justice a un rôle à jouer dans l'image policière ?

- A quel niveau ?
- Comment influence-t-elle l'image ?

Quel est votre ressenti quant aux événements touchant la police suite à l'incident Georges Floyd ?

5) Pistes de réponses :

Hypothèse 1 : Différence entre jeunes/plus âgés et perception des classes sociales (en fonction de la génération)

- Y a-t-il une différence sur le sujet par rapport à un type de population/personne ?
- Comment expliquer cela ?
- Est-ce que cela joue sur vous et votre travail ?

Hypothèse 2 : Le sentiment de l'image négative que ressent les policiers viendrait d'une augmentation de la violence envers eux (verbales et/ou physique)

- Pensez-vous qu'il y a une augmentation de la violence envers vos services ?
- Quel type de violence ?
- Est-ce que cela influence votre comportement ?

Hypothèse 3 : Le sentiment de manque de respect à l'égard des policiers change leur comportement envers la population, ce qui a pour effet de dégrader leur image auprès d'eux

- Pensez-vous que c'est un cercle vicieux et que cela accentue la mauvaise image ? (Expliquer brièvement l'hypothèse pour éclairer l'interviewé si besoin)
- Pensez-vous qu'il existe un moyen de casser cette boucle ?

6) Question de conclusion :

- Par rapport à votre ressenti et ce dont nous venons de parler, qu'elles sont pour vous les conséquences concernant le sujet abordé ?
- Avez-vous quelque chose d'autre à ajouter par rapport à notre échange ?

2.3 Guide Magistrat

1) Présentation :

Pouvez-vous vous présenter de manière générale ?

- Âge
- Situation familiale

Pouvez-vous vous présenter professionnellement ?

- Quelle est votre fonction ?
- Depuis combien de temps travaillez-vous au parquet de Liège ?
- Raison de ce choix professionnel ?
- Différents postes

2) Relation Police :

Etes-vous amené à être en relation avec la Police de Liège ?

- Dans quel cadre ?
- Comment se passe cette relation ?

Quel est votre image concernant les services de premières lignes de la police de Liège ?

- Qu'est-ce qui justifie ce sentiment ?

Pensez-vous que la police est aimée de la population de manière général ?

- Pourquoi ?
- Est-ce justifié ?

3) Rôle du parquet :

Pensez-vous que le parquet et la justice ont une influence sur l'image policière du public ?

- Positivement ou négativement ?
- Si aucune influence est-ce que ça pourrait être le cas ?
- La justice doit-elle s'inquiéter de l'image policière ?

Est-ce que à l'inverse l'image policière influence l'image et/ou le rôle de la justice ?

4) Sentiment Policier :

Que pensez-vous du sentiment policier concernant :

- Le code pénal plus d'actualité et les peines reprises plus jamais prononcées/appliquées ?
- Création d'un sentiment d'impunité chez les suspects ?
- Impunité joue sur l'image du policier qui à le rôle du méchant mais plus de peur de la sanction car connaît le système (récidiviste) ?
- Parquet débordé ce qui empêche son bon fonctionnement ?
- Prisons surpeuplées donc solutions de secours appliquées ?
- Parquet ne connaît pas la réalité du terrain policier ?
- Punir d'avantage les délits à l'encontre des policiers pour réinstaurer une peur/respect ?

- Policiers ont le sentiment de devoir plus se justifier et être plus puni que les non policiers ?

Ces sentiments sont-ils justifiés et ou fondés ?

5) Conséquence :

L'image de la police peut-elle changer avec un changement de la justice ?

6) Hypothèse 2 :

Constatez-vous une augmentation des violences physiques et/ou verbales à l'encontre des policiers ?

- Si oui comment réagit le parquet ?
- Si non quelle serait la raison de ce sentiment ?